

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Bureau Central du Recensement



RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE
L'HABITAT DU BURUNDI 2008

VOLUME 3 : ANALYSE

TOME 7

CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES ET DES HABITATIONS.



Bujumbura, avril 2011

Table des matières

Table des matières	ii
Liste des sigles et abréviations	iv
Liste des tableaux	v
Liste des graphiques et figures	vi
Chapitre 0 - Introduction	1
0.1 Rappel de l'objectif du recensement en rapport avec le thème	1
0.2 Objectifs du thème	1
0.3 Intérêt du thème.....	1
0.4 Etapes du processus d'analyse des données du recensement	2
Chapitre I – Contexte et aspects méthodologiques	3
I.1 Contexte	3
I.1.1 Promotion de l'habitat.....	3
I.1.2 Accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement	4
I.1.3 La question foncière.....	6
I.1.4 Le secteur de l'énergie	6
I.1.5 L'élevage.....	7
I.1.6 Infrastructures de communication et les Nouvelles Technologies de l'Information	8
I.1.7 Contexte socio-économique	9
I.2 Concepts et aspects méthodologiques.....	10
I.2.1 Définitions des concepts	10
I.2.2 Variables de l'étude	11
I.2.3 Qualité des données	12
Chapitre II - Caractéristiques des ménages	13
II.1. Volume global et taille moyenne des ménages ordinaires	13
II.2 Typologie des ménages	17
II.3 Conclusion	18
Chapitre III : Caractéristiques des chefs de ménages	19
III.1 Sexe du chef de ménage	19
III.2 Age du chef de ménage	21
III.3 Etat matrimonial du chef de ménage.....	24
III.4 Situation d'activité du chef de ménage	25
III.5 Statut dans l'emploi du chef de ménage.....	26
III.6 Niveau d'instruction du chef de ménage.....	27
III.7 Religion du chef de ménage	28
III.8 Conclusion.....	29
Chapitre IV - Caractéristiques de l'habitation et cadre de vie	30
IV.1 Caractéristiques de l'habitation.....	30
IV.1.1 Types d'habitations	30
IV.1.2 Types d'habitations et caractéristiques du chef de ménage	31
IV.1.3 Taille de l'habitation	35
IV.1.4 Statut d'occupation de l'habitation	37
IV.2 Confort et qualité de l'habitation	39
IV.2.1 Habitation et matériaux utilisés.....	39
IV.2.1.1 Murs	39
IV.2.1.2 Toiture	40
IV.2.1.3 Pavement.....	41
IV.2.2 Habitation et approvisionnement en eau.....	42

IV.2.3 Habitation et énergie	44
IV.2.3.1 Eclairage.....	44
IV.2.2.2 Energie pour la cuisson	45
IV.2.4 Habitation et lieu d'aisance.....	46
IV.2.5 Habitation et assainissement	47
IV.2.5.1 Evacuation des eaux usées	47
IV.2.5.2 Evacuation des déchets	48
IV.2.6 Biens possédés par le ménage.....	50
IV.2.6.1 Moyens d'information.....	50
IV.2.6.2 Moyens de communication	51
IV.2.6.3 Moyens de transport.....	52
IV.2.6.4 Bétail	53
IV.2.6.5 Propriété foncière	54
IV.3 Conclusion	55
CONCLUSIONS GENERALES ET RECOMMANDATIONS	56
BIBLIOGRAPHIE	59

Liste des sigles et abréviations

AEP	: Adduction d'Eau Potable
BCR	: Bureau Central de Recensement
CM	: Chef de Ménage
CSLP	: Cadre Stratégique de croissance et de Lutte contre la Pauvreté
DGHER	: Direction Générale de l'Hydraulique et des Energies Rurales
FMI	: Fonds Monétaire International
IDH	: Indice de Développement Humain
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	: Pays Pauvres Très Endettés
RGPH 2008	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat d'août 2008
UE	: Union Européenne
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNFPA	: Fonds des nations Unies pour la Population
USD	: Dollar américain

Liste des tableaux

Tableau 1– Effectifs de la population et des ménages, taille moyenne des ménages par province, milieu de résidence et sexe du chef de ménage.....	13
Tableau 2- Nombre total de ménages ordinaires, population totale et taille des ménages selon le milieu.....	16
Tableau 3-Taille par classe d'âge selon le milieu	17
Tableau 4 - Répartition des ménages (%) par milieu selon la typologie (lien de parenté)	18
Tableau 5- Proportions de ménages par province et milieu selon le sexe du chef de ménage.	19
Tableau 6 - Nombre moyen de personnes par ménage par province et milieu de résidence selon le sexe du chef de ménage	20
Tableau 7– Age moyen du chef de ménage par province selon le sexe.....	21
Tableau 8 - Age moyen du chef de ménage par province et milieu.....	22
Tableau 9- Proportions (%) de ménages par groupe d'âge du chef de ménage selon le sexe..	22
Tableau 10- Répartition (%) des chefs de ménages par milieu selon la classe d'âge	23
Tableau 11- Répartition des ménages par milieu de résidence et sexe du CM selon l'état matrimonial du CM	24
Tableau 12– Répartition des chefs de ménage par taille et milieu selon l'état civil	25
Tableau 13- Répartition des CM par milieu de résidence et sexe du CM selon la situation d'activité du CM	26
Tableau 14 - Répartition des CM par milieu de résidence et sexe du CM selon le statut dans l'emploi du CM.....	27
Tableau 15- Répartition des CM par milieu de résidence et sexe du CM selon le niveau d'instruction du CM.....	27
Tableau 16- Répartition des CM par milieu de résidence et sexe du CM selon la religion du CM.....	28
Tableau 17- Proportions des unités d'habitation par province et milieu selon le type d'habitation.....	30
Tableau 18- Répartition des ménages selon le type d'habitation et l'âge du chef de ménage.	31
Tableau 19- Type d'habitation et état matrimonial du chef de ménage.....	32
Tableau 20 - Répartition des ménages par type d'habitation et milieu de résidence selon le niveau d'instruction du CM	33
Tableau 21 - Répartition des ménages par type d'habitation et milieu de résidence selon la situation d'activité du CM	34
Tableau 22 - Répartition des ménages par type d'habitation et milieu de résidence selon le statut dans l'emploi du CM.....	35
Tableau 23- Répartition des ménages par nombre de pièces de l'habitation selon le milieu de résidence.....	36
Tableau 24 - Répartition des ménages par taille et milieu de résidence selon le nombre de pièces de l'habitation	37
Tableau 25- Répartition des chefs de ménage par province, milieu et sexe selon le statut d'occupation de la maison.....	38
Tableau 26 - Répartition des habitations selon les matériaux des murs, la province et le milieu de résidence	40
Tableau 27- Répartition des habitations selon les matériaux de la toiture, la province et le milieu de résidence.....	41
Tableau 28- Répartition des habitations selon les matériaux du pavement, la province et le milieu de résidence.....	42

Tableau 29- Répartition des habitations selon le mode d’approvisionnement en eau, la province et le milieu de résidence	44
Tableau 30- Répartition des habitations selon le mode d’éclairage, la province et le milieu de résidence.....	45
Tableau 31- Répartition des habitations selon la source d’énergie pour la cuisson, la province et le milieu de résidence	46
Tableau 32- Répartition des habitations selon le type de lieu d’aisance, la province et le milieu de résidence	47
Tableau 33- Répartition des habitations selon le lieu d’évacuation des eaux usées, la province et le milieu de résidence	48
Tableau 34- Répartition des habitations selon le mode d’évacuation des déchets, la province et le milieu de résidence	49
Tableau 35- Répartition des chefs de ménage par province selon l’outil d’information	50
Tableau 36- Répartition des chefs de ménage par province selon l’outil de communication..	51
Tableau 37- Répartition des chefs de ménage par province selon le moyen de transport	52
Tableau 38 - Répartition des ménages par milieu de résidence et type de bétail possédé selon le nombre de têtes de bétail	53
Tableau 39 - Répartition des ménages par sexe du CM et type de bétail possédé selon le nombre de têtes de bétail	54
Tableau 40- Répartition des ménages selon le statut d’occupation de la propriété foncière selon la province et le milieu de résidence.....	55

Liste des graphiques et figures

Figure 1 – Répartition (%) des ménages selon le milieu de résidence.....	15
Figure 2 - Taille moyenne du ménage.....	16
Figure 3 – Taille moyenne des ménages par milieu de résidence selon le sexe du chef de ménage	14
Figure 4 – Pyramide des âges des chefs de ménage.....	23

Chapitre 0 - Introduction

0.1 Rappel de l'objectif du recensement en rapport avec le thème

Le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2008 est la troisième opération du genre organisée par la République du Burundi après celle de 1979 et 1990.

Il convient de rappeler que l'un des objectifs du RGPH 2008 est de «déterminer les caractéristiques des ménages, de l'habitat et du cadre de vie des ménages».

Mais l'une des spécificités du recensement de 2008 par rapport à ceux de 1979 et 1990 est d'avoir collecté plus de données en ce qui concerne les biens possédés par les ménages, notamment les moyens de transport, le bétail, le statut de la propriété foncière. De ce fait la comparaison de certains indicateurs entre les trois recensements n'est pas toujours aisée en ce qui concerne spécifiquement le thème Caractéristiques des Ménages et de l'Habitation, et Cadre de Vie.

0.2 Objectifs du thème

Les principaux objectifs du thème Caractéristiques des Ménages et de l'Habitation, et Cadre de Vie sont les suivants :

- Décrire les caractéristiques des chefs de ménage ;
- Etablir la typologie des ménages ;
- Déterminer la composition des ménages ;
- Analyser la situation des habitations ;
- Etablir une classification des habitations sur la base du confort et de la qualité des logements.

0.3 Intérêt du thème

En général, l'analyse du thème permet le suivi et évaluation de la politique gouvernementale de l'accès aux services sociaux de base (logement décent, eau potable, électricité, assainissement adéquat, communication et information, transport, énergie), autrement dit du CSLP. Plus spécifiquement :

- Promotion des droits de l'homme ;
- La lutte contre la pauvreté (CSLP) ;
- La promotion de l'habitat décent ;
- La politique foncière ;
- Le développement durable dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (Objectif n°7) spécialement :

1. La Cible 9 qui préconise d'«Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales » et ceci en rapport

avec les données du RGPH 2008 relatives notamment à la proportion de ménages occupant des logements construits avec des matériaux végétaux et la proportion de ménages utilisant le bois comme source d'énergie pour la cuisson des aliments.

2. La Cible 10 qui préconise de «Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable de boisson salubre et à des services d'assainissement de base» et ceci en rapport avec les données du RGPH 2008 relatives notamment à la proportion de ménages disposant d'un robinet individuel intérieur ou extérieur.

0.4 Etapes du processus d'analyse des données du recensement

Le recensement de 2008 n'aurait pour ainsi dire d'intérêt si par après les données collectées n'étaient pas analysées pour pouvoir satisfaire les besoins en indicateurs sociodémographiques exprimés par les pouvoirs publics, les partenaires au développement, les chercheurs et les autres utilisateurs.

C'est ainsi que cette étape d'analyse des données collectées constitue une étape cruciale et pour en assurer la réussite il a fallu mettre en place une stratégie d'analyse basée sur :

- La définition des thèmes d'analyse, des objectifs et des indicateurs ;
- L'élaboration/finalisation du plan d'analyse et de tabulation ;
- Le perfectionnement des analystes sur la production des tableaux, le calcul des indicateurs ;
- L'élaboration du plan d'analyse ;
- L'élaboration du plan de rédaction ;
- Les exercices d'analyse des indicateurs et de rédaction ;
- Etc...

Tout ceci a conduit à l'organisation d'une série de réunions et d'ateliers :

- Réunion d'informations des analystes le 23 juillet 2009 en vue de les sensibiliser sur l'importance voire l'enjeu de l'analyse des données du RGPH 2008 et de discuter de la méthodologie de l'analyse ;
- Atelier n°1 sur les plans d'analyse et de tabulation du 4 au 6 août 2009 ;
- Atelier n°2 sur les plans d'analyse et de tabulation du 5 au 9 octobre 2009 ;
- Atelier de validation des données du RGPH 2008 du 27 au 29 octobre 2009 ;
- Atelier de renforcement des capacités sur les méthodes d'analyse du 02 au 13 novembre 2009 ;
- Atelier de consensus sur les indicateurs issus du RGPH 2008 du 17 au 18 décembre 2009 ;
- Atelier de démarrage de l'analyse des données du RGPH 2008 du 22 au 26 mars 2010 ;
- Session sur l'analyse des données à Gitega du 3 au 5 mai 2010 ;
- Atelier sur la présentation du rapport provisoire du 09 au 11 juin 2010 à Bujumbura.

Chapitre I – Contexte et aspects méthodologiques

I.1 Contexte

Le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et ses revues annuelles (2007, 2008) ont servi de référence pour analyser les objectifs du Gouvernement, les stratégies à mettre en œuvre et les axes d'intervention ainsi que les actions à mener dans les principaux secteurs concernés par ce thème à savoir l'habitat, l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement, la question foncière, l'énergie, l'élevage, les nouvelles technologies de l'information et de la communication et le contexte socio-économique du pays en général.

I.1.1 Promotion de l'habitat

Le programme d'amélioration de l'habitat lancé en 1974 par le Gouvernement du Burundi avait permis d'atteindre un taux de 45,35% de maisons améliorées en 1992. Le taux de croissance dans le secteur de l'habitat était de 3,3% par an. L'objectif principal poursuivi était d'atteindre l'objectif d'habitat décent pour tous en l'an 2000.

La crise de 1993 a occasionné des destructions considérables : près de 300.000 maisons ont été détruites dans le pays. En plus des besoins existants, le retour de la paix a entraîné des besoins importants dans le domaine de l'habitat, liés au retour dans leurs propriétés des déplacés intérieurs et au rapatriement des réfugiés extérieurs.

Pour ce qui est de l'habitat urbain, les destructions ont surtout affecté les populations pauvres. Ainsi, en Mairie de Bujumbura, les quartiers de Musaga, Kamenge, Gasenyi, Nyakabiga, Cibitoke, Bwiza ont été profondément affectés par les hostilités. Les destructions et les pillages qui se sont ajoutés au déficit chronique de logements et l'afflux de populations des campagnes ont créé une masse importante de sans abris en milieu urbain.

Concernant l'habitat rural, les destructions consécutives de logement suite au conflit sont venues empirer une situation qui était déjà difficile. En milieu rural où vit plus de 90% de la population, la presque totalité des logements ne répondent guère aux normes de décence.

Outre le déséquilibre persistant entre l'offre et la demande de parcelles à bâtir, les coûts élevés pour la construction des logements et l'inadéquation des mécanismes de financement constituent des défis majeurs pour une promotion équitable de l'habitat. Le déficit en matière d'habitat est estimé à 13 000 logements par an (Second Rapport de mise en œuvre du CSLP, 2009) et se trouve à l'origine d'une augmentation excessive des loyers. Les promoteurs du logement font face aux contraintes liées à : (i) l'absence de ressources sur le long terme, (ii) une demande largement insolvable à cause des faibles revenus de la population, (iii) l'inefficacité du système des hypothèques et (iv) l'absence d'une politique claire en matière de logements.

Les alternatives préconisées par le Gouvernement pour résoudre cette épineuse question de carence des logements ont trait à : (i) l'encouragement de l'épargne individuelle comme préalable à l'acquisition d'une parcelle, (ii) l'incitation des organismes de prévoyance comme l'INSS, la MFP, les assurances à s'impliquer dans le secteur du logement, (iii) l'incitation fiscale envers les banquiers et les promoteurs privés, (iv) la promotion des constructions en

hauteur et (v) la mobilisation des ressources extérieures selon les modalités appropriées à la promotion de l'habitat.

Les programmes préconisés concernent : (i) la reconstruction du stock de 300 000 logements détruits par la guerre en milieu rural, (ii) la création des associations de regroupement en village, (iii) la reconstruction et l'assainissement de certains quartiers de populations pauvres dans la ville de Bujumbura et dans les villes secondaires, (iv) la sensibilisation de la population pour l'utilisation des matériaux locaux de construction et (v) la sensibilisation pour la constitution de l'épargne intérieure pour le financement de l'Habitat.

Quelques actions ont été menées ces dernières années dans ce secteur notamment des lotissements de terrains et de la mise à disposition des parcelles pour les constructions à Bujumbura (Carama, Gasekebuye, Kanyosha) et dans certains centres secondaires de l'intérieur du pays (Gitega, Ngozi, Cibitoke, Makamba, Mwaro, Ruyigi). En milieu rural on ne connaît pas d'activités réalisées ces dernières années.

I.1.2 Accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement

La crise qu'a traversée le Burundi depuis plus d'une décennie a eu un effet dévastateur sur les infrastructures, l'approvisionnement en eau potable et sur le système d'hygiène et d'assainissement.

Dans le domaine de l'eau potable, l'ambition du Gouvernement est de garantir, à terme, l'accès à une eau potable et peu chère à toutes les couches de la population, en particulier les plus démunies, en adoptant des mesures appropriées pour faire face notamment aux problèmes (i) de disparité de la ressource eau, (ii) de salubrité et de tarissement, (iii) de gaspillage de la ressource eau et (iv) de la faiblesse des financements investis dans les travaux d'adduction d'eau.

En ce qui concerne l'hygiène et l'assainissement, le Gouvernement compte déployer des efforts au niveau des centres urbains et ruraux afin de promouvoir, avec la participation des communautés organisées et du secteur privé, un programme d'assainissement.

Les principaux objectifs de ces secteurs sont : (i) l'aménagement de sources et la réhabilitation des réseaux d'AEP ; (ii) le renforcement des unités de production d'eau ; (iii) le renforcement des programmes d'assainissement existants et leur extension à l'échelle nationale; (iv) la promotion de la gestion communautaire de la fourniture de l'eau et (v) la formation et la sensibilisation des populations aux techniques d'hygiène et d'assainissement du milieu.

Concernant le secteur de l'eau, au début des années 1990, le Gouvernement s'était fixé comme objectif d'assurer l'alimentation en eau potable de la totalité des populations des zones rurales à l'horizon 2000. Chaque ménage devait disposer d'un point d'eau potable à une distance ne dépassant pas 500 mètres. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement a bénéficié de l'appui des partenaires bilatéraux tels que l'UNICEF, la Banque Mondiale et l'Union Européenne. Grâce aux fonds accordés au Gouvernement pour le secteur de l'eau potable, un vaste programme a été initié en faveur de toutes les provinces et plusieurs infrastructures hydrauliques ont été construites.

Malheureusement, ce programme a été étouffé par la crise socio-politique survenue en octobre 1993. Les Bailleurs de fonds ont suspendu les financements et les infrastructures hydrauliques se sont dégradées suite au manque d'entretien doublé d'actes de vandalisme.

En 2006, le cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté (CSLP) a noté une faible couverture en eau potable au niveau national et relevé que le Burundi ne répond pas aux normes internationales de quantité d'eau nécessaire à la vie normale de l'homme au quotidien. Le taux de desserte en eau potable au niveau national reste faible et inégalement réparti. Un certain nombre de structures comme les internats, certains centres de santé, les centres pénitenciers, sont sans eau courante. Ce qui est source de contamination et de propagation d'épidémies.

D'autre part les distances à parcourir pour atteindre les sources traditionnelles d'eau potable restent longues. Cela rend difficile l'appropriation et l'application des enseignements d'une hygiène élémentaire comme l'hygiène corporelle, vestimentaire et alimentaire.

L'année 2007 a connu cependant quelques réalisations qui ont concerné les systèmes d'adduction d'eau. Sur financement du fonds PPTE, le DGHER a en effet réalisé 10 adductions d'eau potable (AEP) dans les provinces de Bubanza, Cibitoke, Gitega, Bujumbura Rural et Ngozi.

Dans le domaine de l'assainissement, malgré la mise en place d'une structure organisationnelle aux niveaux national et municipal, la gestion des déchets et de l'assainissement au Burundi est confrontée à des fortes carences en termes de collecte et de traitement des déchets urbains, ainsi que de l'évacuation et du traitement des eaux usées. Ces problèmes reflètent le manque de moyens financiers pour les programmes de développement du secteur. La crise socio-économique a conduit les bailleurs de fonds et autres organismes d'aide publique à intervenir dans d'autres domaines jugés plus prioritaires. Ceci fait que la collecte des ordures ménagères et autres déchets solides, ainsi que l'assainissement ne sont mis en place, à l'échelle du pays, que dans la capitale. Ainsi devant les besoins importants en assainissement de la Ville de Bujumbura, les actions suivantes ont été menées par le Gouvernement : (i) la réalisation en 1974 d'un plan directeur d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales pour l'horizon 2000 dont les résultats n'ont pas été mis en œuvre faute de financements ; (ii) la préparation d'un plan stratégique d'assainissement des eaux pluviales en 1978 ; (iii) l'exécution en 1981 d'une partie des résultats du plan stratégique au niveau des zones densément peuplées du centre ville, de la zone portuaire et des quartiers Bwiza et Buyenzi.

Plus récemment en 2006, le cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté (CSLP) a mis l'accent sur les efforts à entreprendre en matière d'hygiène et d'assainissement au niveau des centres urbains et ruraux afin de promouvoir, avec la participation des communautés organisées et du secteur privé, un programme d'assainissement. Les principaux objectifs de ce secteur sont la formation et la sensibilisation des populations aux techniques d'hygiène et d'assainissement du milieu.

I.1.3 La question foncière

Les multiples crises qu'a connues le pays ont obligé les burundais à abandonner leurs propriétés en se réfugiant soit à l'extérieur ou à l'intérieur du pays. C'est ainsi que des conflits sociaux consécutifs au retour de réfugiés ou des déplacés dans leurs propriétés souvent occupées par d'autres personnes sont apparus ici et là dans le pays.

La question foncière se pose également à une catégorie particulière de personnes considérée comme sans terres : les batwa d'une part et les occupants des paysannats soumis jusqu'à ce jour à une loi qui date de l'époque coloniale d'autre part.

La question foncière se pose donc avec acuité et se trouve aggravée par le retour des rapatriés et des déplacés dans leur milieu d'origine. A cet effet, le CSLP préconise la mise en œuvre de trois programmes axés sur : (i) la prise en compte de la dimension foncière dans la gestion des conflits, (ii) la plus grande équité dans la gestion du patrimoine foncier et (iii) le renforcement des mécanismes de prévention et de règlement des conflits.

Ainsi un comité technique interministériel élargi aux bailleurs a coordonné l'élaboration de la lettre de politique foncière dont le contenu qui a été validé en septembre 2008 s'articule autour de (i) la révision du code foncier, (ii) la restructuration et la modernisation des services fonciers, (iii) la décentralisation de la gestion foncière et (iv) le développement de solutions durables aux problèmes des personnes sans terres et à l'exiguïté des parcelles. Le projet de code a été présenté au public lors de l'atelier organisé en novembre 2008. Les innovations apportées dans ce cadre se situent au niveau de (i) la décentralisation des services fonciers, (ii) le rôle dévolu aux autorités locales dans la sécurisation foncière, (iii) la clarification du statut des paysannats et (iv) la création d'une commission foncière nationale.

La Commission Nationale Terre et Autres Biens (CNTB) avait ainsi en 2008 réglé 3 389, soit 29,9% des conflits et validé 702 résolutions à l'amiable (Second rapport de mise en œuvre du CSLP, 2009). La CNTB a été élargie de 23 à 50 membres.

I.1.4 Le secteur de l'énergie

L'objectif principal dans ce domaine est de faciliter l'accès du plus grand nombre de la population aux sources d'énergies modernes, de fournir l'énergie en quantité suffisante pour les activités industrielles, artisanales et minières et de satisfaire les besoins domestiques essentiels en énergie.

Mais dans les conditions actuelles d'approvisionnement en énergie, des efforts restent à déployer pour atteindre l'objectif d'assurer un accès durable aux sources d'énergies modernes. Le recours au bois de chauffe demeure toujours le principal moyen de satisfaction des besoins énergétiques de plus de 94% de la population, accentuant ainsi les dommages environnementaux et l'accélération de la destruction des espaces boisés.

Au niveau de l'approvisionnement en électricité, la production nationale a baissé de 117,5 en 2007 à 111,8 MWH en 2008 (Second rapport de mise en œuvre du CSLP, 2009), tandis que les tendances des 5 dernières années dénotent une croissance très faible. En revanche, la croissance de la demande n'a cessé d'augmenter au cours de la même période et a affiché un

rythme de croissance de 7% en 2008, s'élevant à 206,4 MWH, soit 85% de plus que la production.

Pour répondre à la forte demande non satisfaite en raccordement, des actions (encore très insuffisantes) ont été menées au cours de l'année 2008 pour augmenter la production, étendre le réseau électrique et procéder à des raccordements de nouveaux abonnés.

Pour faire face au déficit récurrent en matière d'électricité, le Gouvernement envisage de mener les actions suivantes :

- (i) Installation et exploitation d'une nouvelle centrale thermique d'au moins 10MW dans l'immédiat ;
- (ii) Construction d'une centrale sur le site (Jiji, Murembwe et Siguvyaye donnant plus de puissance (plus de 100 MW) et sur la Ruvubu (site Mumwendo 80 MW) dans le court terme (5 à 8 ans) ;
- (iii) Construction d'une centrale communautaire sur le site Ruzizi III (145 MW) e Ruzizi IV (265 MW) dans le court terme ;
- (iv) Développement des microcentrales pour l'électrification rurale ;
- (v) Réhabilitation et extension des infrastructures existantes (centrales hydroélectriques et réseau d'adduction d'eau) ;
- (vi) Réhabilitation ou renouvellement des réseaux associés (postes et lignes) ;
- (vii) Electrification de nouveaux centres à l'intérieur du pays et tirage de nouvelles lignes ;
- (viii) Doublement de la puissance des centrales de Nyemanga et de Buhiga
- (ix) Construction des centrales nationales (Kabu 16 (20 MW), Mpanda (10,4 MW), Siguvyaye (100 MW) et communautaires (Ruzizi III 145 MW), Ruzizi IV(265 MW), Rusumo Falls (61 MW) ;
- (x) Interconnexion des réseaux électriques des pays des lacs équatoriaux du bassin du Nil (renforcement de l'interconnexion du réseau de la CEPGL : Burundi-RDC-Rwanda, jonction Rwanda-Uganda-Kenya ; interconnexion Rwanda-Burundi-Tanzanie via le projet Rusumo Falls avec la ligne passant par Muyinga au Poste de Taba).

I.1.5 L'élevage

L'élevage constitue une activité omniprésente dans presque tous les ménages burundais et représente une épargne sur pied, qui contribue à l'atténuation de la pauvreté et de la vulnérabilité des ruraux.

Pour que l'élevage puisse jouer à nouveau son rôle d'appui à la sécurité alimentaire et aux revenus des populations, le Gouvernement accorde la priorité à la reconstitution du cheptel et à l'amélioration génétique des races animales par le biais notamment de la diffusion des géniteurs.

En ce qui concerne le gros bétail, le Gouvernement compte mettre également en place un programme d'insémination artificielle, susceptible de donner de meilleurs résultats par rapport à l'importation d'animaux peu adaptés aux conditions climatiques du pays. Il encouragera aussi les cultures fourragères en même temps qu'une attention sera portée sur les espèces légumineuses herbacées et ligneuses qui, tout en fournissant du fourrage de bonne

qualité, améliorent la fertilité du sol. Dans cette optique, l'élevage en stabulation devra être promu pour tenir compte de la raréfaction des pâturages.

Le programme global de reconstitution du cheptel que le Gouvernement compte entreprendre inclura les petits ruminants, très prolifiques et à cycle court, pour obtenir rapidement les résultats susceptibles de relever le niveau de vie des familles rurales.

Ainsi, au cours de l'année 2008, le Gouvernement, appuyé par différents partenaires, a poursuivi les actions de repeuplement de cheptel pour faire face aux effets négatifs de la crise sur les différentes catégories d'élevage. Dans ce cadre, parallèlement à la diffusion des géniteurs (Sahiwal, Frisonne, Brun suisse, Montbéliarde, Ayrshire, Ankole), le repeuplement du cheptel s'est également opéré par 10 633 croisements par saillie naturelle et 1 645 inséminations artificielles.

Les actions de repeuplement du gros et du petit bétail ont eu lieu à travers le Projet de Réhabilitation Agricole et de Gestion Durable des Terres (PRASAB), du Programme Transitoire de Réhabilitation Post Conflit (PTRPC), du Programme de Relance du Développement du Monde Rural (PRDMR), du Programme de Réintégration/Réhabilitation des Sinistrés et de Lutte contre la Pauvreté (PRRSLP/PNUD), du Projet Bututsi et de quelques ONGs très actives.

Si un accroissement important peut être noté quant à l'effectif de volailles et de lapins, les effectifs de bovins, ovins, caprins et porcins n'ont fait que stagner, voire régresser. Bien que cette diminution du cheptel représente une baisse de l'investissement de la population dans le petit élevage, elle traduit en même temps une augmentation des abattages pour faire face à la hausse de la consommation de viande au niveau national.

I.1.6 Infrastructures de communication et les Nouvelles Technologies de l'Information

Le développement de la téléphonie rurale est confronté à un certain nombre d'obstacles dont les plus importants sont : (i) la faible ossature nationale ne permettant pas l'apparition de petits opérateurs locaux à la fois dans la télécommunication et l'Internet et (ii) l'inexistence d'un mécanisme financier pour assister le développement de la télécommunication rurale.

L'objectif du Gouvernement est d'assurer le désenclavement du pays en favorisant l'accès des populations en particulier celles des zones reculées, aux différents systèmes de communication. La stratégie sera de développer les infrastructures de communication pour améliorer la circulation de l'information entre les zones urbaines et rurales, stimuler la production et les échanges régionaux et contribuer ainsi à l'émergence de nouvelles opportunités d'emplois et de revenus.

Dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication, un projet de connexion, via le Rwanda et la Tanzanie, à un câble sous marin à fibre optique permettra d'accéder à l'Internet à haut débit.

La politique nationale de développement des TIC adoptée en 2007 est articulée autour de 5 objectifs, à savoir (i) promouvoir le renforcement des capacités, (ii) améliorer l'environnement juridique et réglementaire, (iii) développer les infrastructures de base, (iv) promouvoir la bonne gouvernance et (v) promouvoir et encourager l'investissement privé.

Dans le secteur des télécommunications, la diffusion du téléphone mobile a fait des progrès impressionnants. A ce propos, les sociétés AFRICEL, ECONET, ONAMOB, SMART et LEO ont réussi à étendre leurs réseaux sur la plupart des régions du pays. La multiplicité des opérateurs téléphoniques à travers le pays facilite énormément la communication. Il reste cependant un effort supplémentaire à faire sur un volet sensible, à savoir le coût de cette communication. Son niveau actuel constitue un frein certain à une utilisation plus élargie du téléphone dans le pays surtout en zones rurales.

I.1.7 Contexte socio-économique

Le Burundi, pays enclavé, est l'un des plus petits pays de l'Afrique Subsaharienne, avec une superficie totale d'environ 27.834 km² et une population de plus de 8 millions d'habitants.

Le Burundi est également l'un des pays les plus pauvres du monde. Le revenu national par habitant de l'ordre de 163 USD en 2009 selon World Economic Outlook database (FMI, avril 2010) est l'un des plus bas de l'Afrique Subsaharienne. Les résultats de l'enquête QUIBB, menée en 2006, révèlent un taux de pauvreté de 67% sur le plan national, dont 69% en milieu rural et 34% en milieu urbain. Les disparités régionales en termes de niveau de pauvreté sont également énormes entre les provinces.

La crise qu'a connue le pays depuis 1993 a fait que la situation socio-économique du pays s'est gravement détériorée. La destruction de plusieurs infrastructures socio-économiques a été suivie par la baisse de la production agricole et industrielle, la baisse des investissements, la dégradation des conditions de vie de la population rurale et urbaine, la baisse de la fourniture des services sociaux et la progression des maladies endémiques.

Selon le second rapport de mise en œuvre du CSLP, la croissance du PIB s'est renforcée malgré les débuts de la crise internationale, atteignant le niveau de 4,5% en 2008, contre celui de 3,6%, enregistré en 2007. Cette relative embellie est essentiellement due à la croissance du secteur primaire et secondaire.

En revanche, l'année 2008 a été marquée par une hausse généralisée des prix à la consommation, dont l'indice est passé de 674,6 points en janvier à 919,9 points en décembre. Le taux d'inflation est passé de 14,9% à 28,1% entre janvier et août, pour connaître un mouvement baissier qui l'a ramené à 25,6% en décembre 2008.

Le déficit de la balance courante a pu être réduit de 15,7 à 13,5 % du PIB entre 2007 et 2008, malgré une balance commerciale fortement déficitaire, grâce à l'augmentation importante des transferts courants de 240 à 308 millions US\$, soit 26,6% du PIB. Cette situation traduit un besoin croissant des appuis extérieurs pour combler le solde de la balance courante.

Sur un plan plus global, le Burundi reste en état de relative fragilité suite aux séquelles d'une crise sociopolitique qui a perduré pendant 15 ans et se trouve ainsi toujours confronté à des difficultés pour atteindre les objectifs du millénaire à l'horizon 2015. Avec un taux de pauvreté avoisinant 67%, les défis posés pour une mise en œuvre du CSLP exigent, à terme, un recentrage opérationnel des activités directement porteuses de croissance en vue d'accroître les capacités nationales à générer des emplois et des revenus.

I.2 Concepts et aspects méthodologiques

Afin de faciliter le travail de l'Agent Recenseur et la compréhension des concepts, le manuel de l'Agent Recenseur a présenté dans la section 3.2 les définitions de quelques concepts de base que nous reprenons ci-dessous.

I.2.1 Définitions des concepts

Ménage ordinaire

Le ménage ordinaire est défini comme une entité constituée d'un ensemble de personnes, apparentées ou non, qui vivent sous le même toit ou dans la même concession, prennent leur repas quotidien de la même marmite et reconnaissent l'autorité d'un même individu appelé « chef de ménage ».

Le ménage ordinaire est généralement constitué par le chef de ménage, son ou sa conjoint(e) et éventuellement leurs enfants.

Les critères fondamentaux à respecter lors du dernier recensement pour identifier un ménage ordinaire ont été les suivants :

- Vivre sous le même toit ou dans la même concession ;
- Reconnaître l'autorité du chef de ménage ;
- Prendre le repas ensemble (de la même marmite).

Ménage collectif

Le ménage collectif est constitué par un groupe de personnes, sans liens de parenté a priori, qui vivent ensemble au sein d'une même institution pour des raisons diverses : santé, études, religion, voyage, perte de liberté, etc...

Les ménages collectifs comprennent les catégories suivantes :

- Les militaires logés dans une même caserne, un quartier ou un camp ;
- Les membres d'une communauté religieuse vivant dans un presbytère ou un couvent ;
- Les détenus ;
- Les jeunes gens/filles qui habitent un home ;
- Les enfants orphelins ou handicapés vivant dans un orphelinat ;
- Les étudiants logés dans les cités universitaires ;
- Les voyageurs en séjour dans un hôtel ;
- Les malades hospitalisés ;
- Les travailleurs logés dans un baraquement d'un chantier temporaire.

Chef de ménage

C'est la personne reconnue comme telle par les autres membres du ménage. Pour les ménages ordinaires, le chef du ménage est habituellement le père de famille ; toutefois il peut être aussi la mère si elle est célibataire, veuve, divorcée ou séparée ; il peut s'agir aussi du grand frère ou de la grande sœur selon le cas.

Autrement dit, le chef de ménage peut être aussi bien un homme qu'une femme, un jeune ou un adulte.

Famille

Alors que le ménage est une unité d'observation repérable dans l'espace, fondée sur la communauté de résidence et de repas, la famille est une notion sociologique diffuse fondée sur le lien de consanguinité (biologique). Il ne faut donc pas confondre le ménage et la famille.

Habitation

Une habitation est un local distinct destiné à abriter un ménage. Il peut s'agir d'un bâtiment neuf, transformé ou aménagé pour être habité par des êtres humains. Il peut s'agir aussi d'une construction qui, bien que n'étant pas initialement destinée à être habitée, est néanmoins utilisée comme habitation au moment du recensement.

Cette variable permet de savoir si l'habitation qu'occupe le ménage est une maison construite d'un seul tenant, isolée, ou si elle fait partie d'ensemble de constructions ou qu'il s'agit d'une partie d'un appartement dans un immeuble.

I.2.2 Variables de l'étude

Les variables utilisées pour l'analyse du thème 9 sont les suivantes :

1. Pour les caractéristiques des ménages, il s'agit des variables suivantes :
 - les variables relatives à : province (01), milieu (06), lien de parenté (P4), taille du ménage
2. Pour les caractéristiques du Chef de ménage :
 - Les variables sexe (P₂), âge (P₆), nationalité (P₉), religion (P₁₄), niveau d'instruction (P₂₀), situation d'activité (P₂₃), état matrimonial (P₂₇), emploi exercé (P₂₄), statut dans l'emploi (P₂₅).
3. Pour les caractéristiques des habitations, il s'agit des variables suivantes :
 - Les variables relatives à : type d'habitation (H₁), nombre de pièces à usage d'habitation (H₂), matériaux de la toiture (H₃), matériaux des murs extérieurs (H₄), matériaux dominant du pavement (H₅), principal mode d'approvisionnement en eau (H₆), principal mode d'éclairage (H₇), source principale d'énergie utilisée pour la cuisson des aliments

(H₈), type de lieu d'aisance principal (H₉), mode le plus courant d'évacuation des déchets ménagers (H₁₀), mode principal d'évacuation des eaux usées (H₁₁), statut d'occupation de l'habitation (H₁₂), moyens d'information possédés (H₁₃), moyens de communication possédés (H₁₄), moyens de transport possédés (H₁₅), possession de bétail (H₁₆), statut d'occupation de la terre (H₁₇)

I.2.3 Qualité des données

L'analyse du thème a consisté à voir d'abord la qualité des données. C'est ainsi que la proportion des ménages dirigés par des enfants de moins de 20 ans a fait l'objet d'évaluation. Si cette proportion est supérieure ou égale à 5%, on peut conclure à une mauvaise déclaration d'âge ou aux difficultés d'identification des chefs de ménages sur le terrain. Dans le cas d'espèce : 2% de C.M ont moins de 20 ans.

L'analyse a consisté ensuite à comparer le nombre de chefs de ménages au nombre de ménages. Si le dénombrement s'est bien déroulé, ces deux effectifs doivent être identiques. Or, au niveau global, le nombre de chefs de ménages est presque égal au nombre de ménages (99%). On peut donc conclure que la qualité des données est relativement bonne.

Chapitre II - Caractéristiques des ménages

Ce chapitre présente les principales caractéristiques des ménages ordinaires en montrant notamment la répartition spatiale des ménages et de la taille du ménage ainsi que l'évolution de cette dernière entre le recensement de 1990 et celui de 2008. Le chapitre indique aussi les catégories des ménages ordinaires rencontrées au Burundi.

Le chapitre se subdivise en deux sections : une première section sur le volume global et la taille des ménages ordinaires et une deuxième section sur la typologie des ménages.

II.1. Volume global et taille moyenne des ménages ordinaires

En 2008, le Burundi compte 1 685 553 ménages ordinaires et plus de 90% des ménages sont localisés en milieu rural. Ce nombre était évalué à 1 150 607 en 1990. Soit un accroissement annuel moyen de 2,2 %.

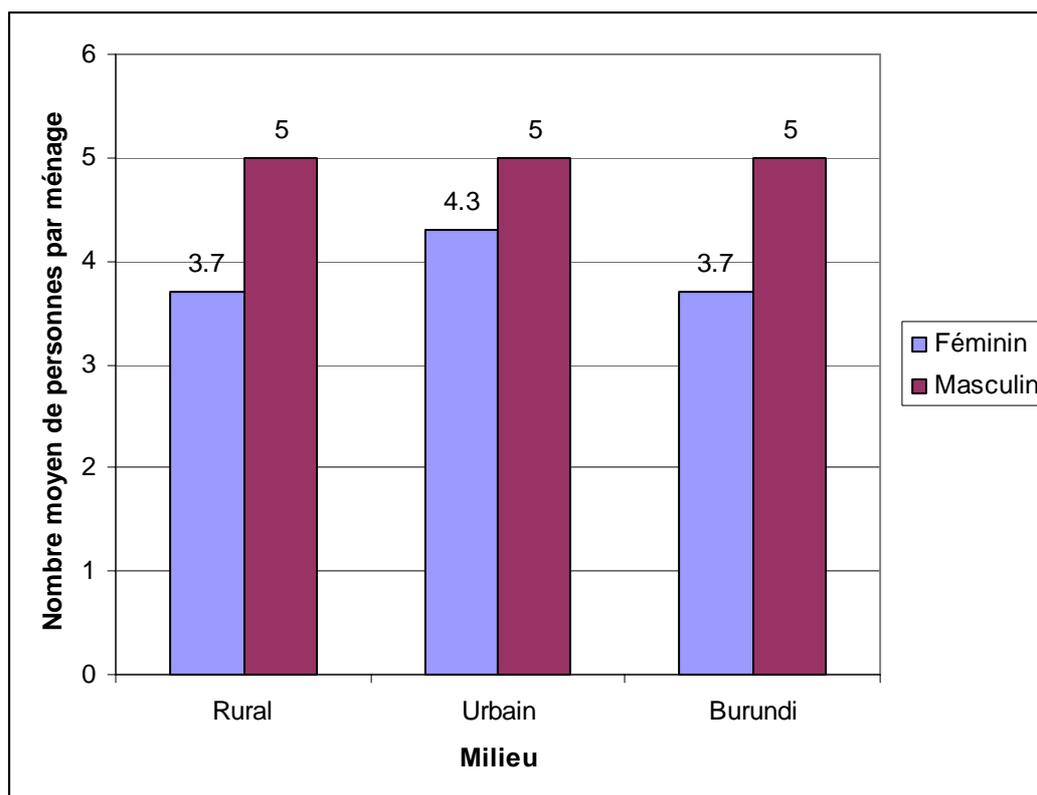
La répartition des ménages entre les provinces reflète la répartition de la population entre celles-ci; plus la population est élevée plus le nombre de ménages est grand.

Tableau 1– Effectifs de la population et des ménages, taille moyenne des ménages par province, milieu de résidence et sexe du chef de ménage

	Ménage	Population	Taille moyenne du ménage
BURUNDI	1685553	7 964 078	4,7
Bubanza	70407	324810	4,6
Bujumbura	107434	524437	4,9
Bururi	110801	570346	5,1
Cankuzo	46413	227622	4,9
Cibitoke	95082	455962	4,8
Gitega	153049	717988	4,7
Karusi	91974	435314	4,7
Kayanza	125269	581751	4,6
Kirundo	146826	626355	4,3
Makamba	83100	428018	5,2
Muramvya	61149	291118	4,8
Muyinga	140343	629157	4,5
Mwaro	57328	271396	4,7
Ngozi	146138	655966	4,5
Rutana	68445	330536	4,8
Ruyigi	84503	398480	4,7
Mairie de Bujumbura	97292	476822	4,9
Rural	1528650	7195865	4,7
Urbain	156903	768213	4,9
Féminin	370240	1372155	3,7
Masculin	1315313	6591854	5,0

La taille moyenne du ménage est de 4,7 personnes. Elle est de 3,7 personnes pour les ménages dirigés par la femme et de 5,0 personnes pour les ménages dirigés par l'homme. Ceci peut s'expliquer dans la mesure où les ménages dirigés par les hommes ont en général plus de ressources pour entretenir plus de personnes. Ceci est également dû au fait que dans les ménages dirigés par les femmes il y a une personne de moins c'est-à-dire le mari qui est soit absent, décédé ou lors de la séparation.

Figure 1 – Taille moyenne des ménages par milieu de résidence selon le sexe du chef de ménage



La figure 1, montre encore une fois que quelque soit le milieu de résidence, les chefs de ménage de sexe masculin ont des ménages de grande taille que ceux dont les chefs sont de sexe féminin.

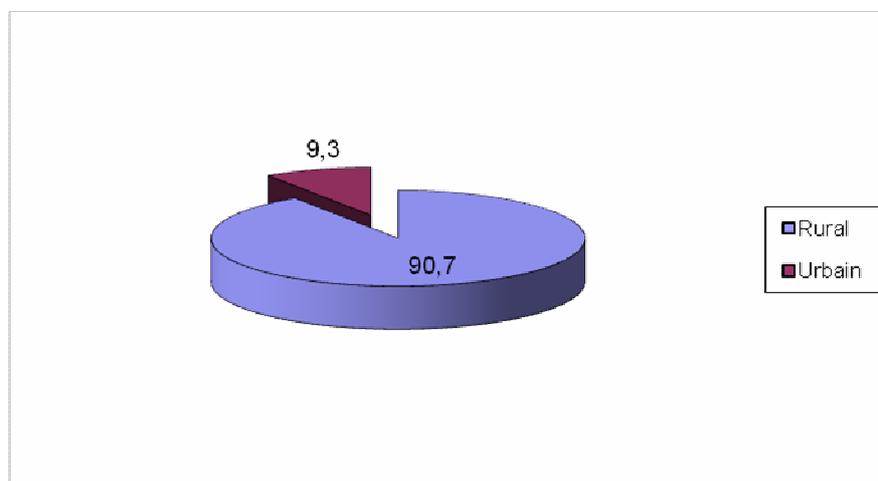
Au Rwanda voisin, nous avons presque les mêmes indicateurs selon le recensement de 2002. La taille moyenne du ménage y est de 4,5 personnes par ménage et les hommes dirigent comme au Burundi les ménages de plus grande taille que les femmes (5 personnes pour les ménages dirigés par l'homme et 3,5 personnes pour les ménages dirigés par la femme) quel que soit le milieu considéré.

La taille moyenne des ménages en milieu urbain (4,9) est supérieure à la taille moyenne des ménages en milieu rural (4,7).

L'analyse du recensement de 1990 n'a malheureusement pas fait de distinction entre la taille moyenne des ménages pour les deux milieux pour pouvoir établir une comparaison avec ces dernières données.

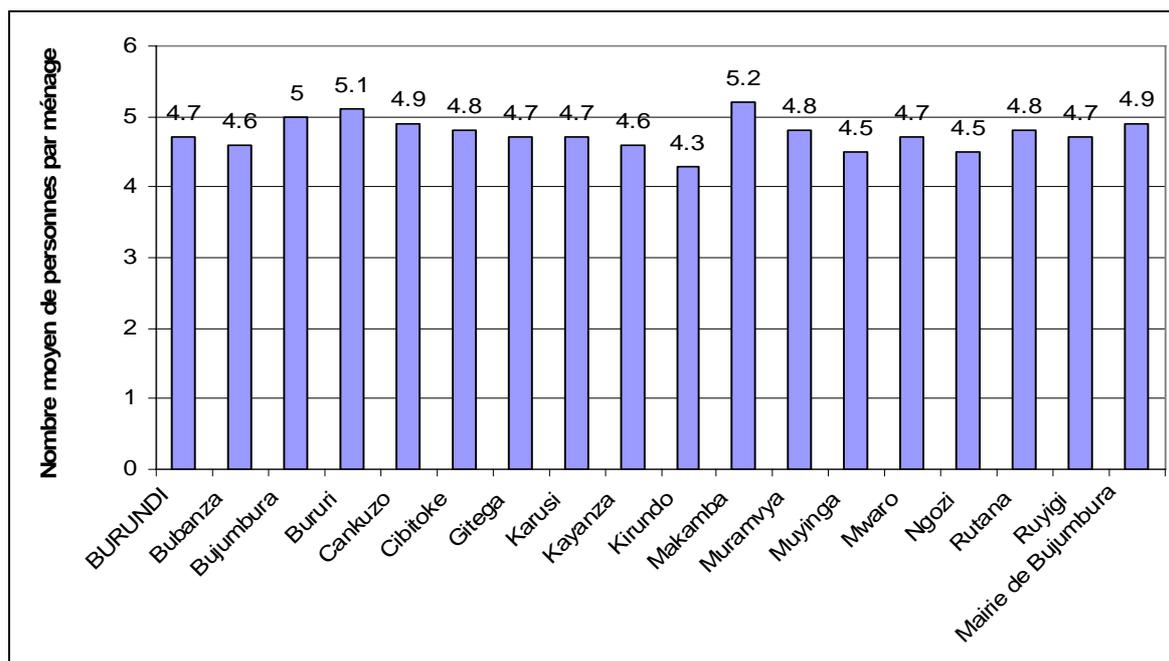
La taille moyenne des ménages plus élevée en milieu urbain peut s'expliquer par les personnes qui ont, suite à la crise de 1993, trouvé refuge dans des familles ou chez des amis en milieu urbain.

Figure 2 – Répartition (%) des ménages selon le milieu de résidence



II.1.1 Variations spatiales du volume et de la taille moyenne des ménages

La taille des ménages varie selon les provinces (de 4,3 la taille la plus faible pour Kirundo à 5,2 pour Makamba) et selon qu'on est en milieu rural ou urbain (plus forte en milieu urbain avec 4,9 contre 4,7 en milieu rural). Au Rwanda, la taille moyenne la moins élevée est aussi de 4,3 et la plus élevée de 4,9%. D'où beaucoup de similitudes sur le plan sociodémographique des deux pays voisins.

Figure 3 - Taille moyenne du ménage

A l'intérieur des provinces, la taille des ménages est plus élevée dans la partie urbaine que rurale sauf pour la province de Bubanza.

La répartition de ménages lors de l'analyse du recensement de 1990 a été faite par groupes d'âges plutôt que par province et milieu de résidence ce qui ne permet pas de comparaison.

Tableau 2- Nombre total de ménages ordinaires, population totale et taille des ménages selon le milieu

	Rural			Urbain		
	Ménage	Population	Taille	Ménage	Population	Taille
BURUNDI	1 528 650	7 195 830	4,7	156 903	768 175	4,9
Bubanza	66 203	305 899	4,6	4 204	18 905	4,5
Bujumbura	103 003	520 809	5,0	4 431	21 628	4,9
Bururi	102 568	527 519	5,1	8 233	42 827	5,2
Cankuzo	45 744	224 209	4,8	669	3 413	5,1
Cibitoke	90 305	432 720	4,8	4 777	23 230	4,9
Gitega	144 752	676 925	4,7	8 297	41 063	4,9
Karusi	89 921	425 406	4,7	2053	9 908	4,8
Kayanza	120 780	560 127	4,6	4489	21 617	4,8
Kirundo	143 933	612 777	4,2	2893	13 578	4,7
Makamba	80 055	412 876	5,1	3045	15 142	5,0
Muramvya	59 377	282 322	4,7	1772	8 796	5,0
Muyinga	138 214	618 392	4,4	2129	10 764	5,1
Mwaro	56 662	268 132	4,7	666	3 264	4,9
Ngozi	137 839	616 706	4,5	8299	39 258	4,7
Rutana	66 477	320 785	4,8	1968	9 751	5,0
Ruyigi	82 817	390 230	4,6	1686	8 247	4,9
Mairie de Bujumbura	.	.	.	97292	476 784	4,9
Féminin	341 568	1 247 802	3,7	28 672	124 353	4,3
Masculin	1 187 082	5 948 032	5,0	128 231	643 822	5,0

II.1.1. Variations spatiales du volume et de la taille moyenne des ménages

La taille moyenne des ménages varie selon les classes d'âge des chefs de ménage. La taille des ménages est plus élevée dans les tranches qui vont de 30-34 ans à la tranche 55-59 ans quelque soit le milieu. La taille des ménages est faible dans les premières tranches 15-19 et 20-24 ans ce qui est normal, et dans la classe de 70 ans et plus puisque dans cette tranche d'âge, les enfants ne vivent plus avec les parents.

Tableau 3-Taille par classe d'âge selon le milieu

Classe d'âge	Rural	Urbain	Ensemble
15-19	3,2	3,5	3,2
20-24	2,9	3,0	2,9
25-29	3,8	3,8	3,8
30-34	4,7	4,6	4,7
35-39	5,5	5,4	5,5
40-44	6,0	6,1	6,0
45-49	6,1	6,5	6,2
50-54	5,5	6,3	5,6
55-59	5,1	5,9	5,2
60-64	4,3	5,2	4,3
65-69	3,9	5,0	4,0
70 et plus	3,2	4,5	3,3
BURUNDI	4,7	4,9	4,7

Le tableau ci-dessus montre que se sont les chefs de ménages dont l'âge varie entre 39-59ans, pour les deux milieux et l'ensemble, dirigent des ménages de grande taille plus que les autres tranches d'âges inférieurs ou supérieurs. Pour les jeunes âges, il s'agit des couples jeunes qui continuent à se procréer, d'où la taille du ménage augmente avec l'âge. Par contre, à partir de l'âge de 60 ans, nous assistons à une baisse de la taille des ménages suite à la sortie de quelques membres qui sortent pour être chef ou membre de ménage ailleurs.

II.1.2 Evolution de la taille moyenne des ménages entre 1990 et 2008

En 1990 la taille moyenne des ménages était de 4,6 alors qu'au recensement de 2008 elle était de 4,7. La différence entre les deux n'est pas énorme et elle est par ailleurs fonction de l'évolution d'une part du nombre total de personnes et du nombre total de ménages d'autre part.

II.2 Typologie des ménages

On peut distinguer les catégories de ménages suivantes :

- ✓ Ménages d'une seule personne ou isolés ;

- ✓ Ménages nucléaires, composés du chef de ménage, de son (sa) conjoint (e) et de leurs enfants non mariés s'ils en ont, ou sans enfants s'ils n'en ont pas ;
- ✓ Ménages monoparentaux, composés du chef de ménage et de ses enfants, sans conjoint (e) ;
- ✓ Ménages de famille élargie, composés de ménages nucléaires ou monoparentaux auxquels s'ajoutent d'autres personnes apparentées ;
- ✓ Ménages hétérogènes composés du chef de ménage et d'autres personnes non apparentées.

Tableau 4 - Répartition des ménages (%) par milieu selon la typologie (lien de parenté)

Milieu	Ménages						Effectifs de ménage
	Isolés	Nucléaires	Mono parentaux	Elargis	Hétérogènes	Total	
Urbain	10,9	36,5	8,8	24	19,8	100	156 903
Rural	6,6	58,1	13,0	19,4	2,9	100	1 528 650
Ensemble	6,9	56,4	12,6	19,8	4,3	100	1 685 553

Les ménages nucléaires et de famille élargie sont les plus fréquents au Burundi, respectivement 56,4% et 19,8%, ce qui fait pour les deux 76,2% de l'ensemble des ménages. Cette proportion s'évalue à 60,5% en milieu urbain du fait que les ménages hétérogènes y représentent 19,5% contre 2,9% en milieu rural.

Ceci montre que les liens de solidarité familiale persistent encore malgré les difficultés qu'ont connues les ménages durant les années de crise. Les ménages continuent d'abriter sous leur toit leurs enfants adultes non encore mariés, les personnes apparentées ou non pour différentes raisons (études, travail, ouvriers salariés, personnel de maison, raisons de refuge, personnes ne pouvant plus se prendre en charge à cause de l'âge, infirmité, maladie, etc...).

II.3 Conclusion

Les faits saillants qui se dégagent de ce chapitre sont les suivants : la répartition des ménages entre les provinces reflète la répartition de la population entre celles-ci; plus la population est élevée plus le nombre de ménages est grand. La taille moyenne des ménages est de 4,7 personnes, elle est de 3,7 personnes pour les ménages dirigés par la femme et de 5,0 personnes pour les ménages dirigés par l'homme. La taille des ménages varie selon les provinces (de 4,3 pour Kirundo à 5,2 pour Makamba) et selon qu'on est en milieu rural ou urbain (plus forte en milieu urbain avec 4,9 contre 4,7 en milieu rural) et selon les classes d'âges des chefs de ménage. La taille moyenne des ménages a peu varié entre 1990 et 2008, 4,6 contre 4,7 respectivement. Les ménages nucléaires et de famille élargie sont les plus fréquents au Burundi avec des proportions respectives de 56,4% et de 19,8%.

Chapitre III : Caractéristiques des chefs de ménages

Ce chapitre a pour objet de décrire les caractéristiques des chefs de ménage selon les variables démographiques et socio-économiques.

Il comporte deux sections, la première est consacrée à l'analyse des caractéristiques des chefs de ménage selon les variables démographiques : sexe du chef de ménage, âge, état matrimonial et une deuxième section selon les caractéristiques socio-économiques : situation d'activité du chef de ménage, niveau d'instruction, statut dans l'emploi, religion.

III.1 Sexe du chef de ménage

Les ménages dirigés par des hommes sont plus nombreux (78,1%) que les ménages dirigés par des femmes (21,9%), ce qui est normal car dans la société burundaise c'est l'homme qui est toujours considéré comme chef de ménage.

Cette proportion est de 22,3% en milieu rural et de 18,3 % en milieu urbain pour les ménages dirigés par des femmes et de 77,7% en milieu rural contre 81,7% en milieu urbain pour les ménages dirigés par des hommes. Ce pourcentage varie aussi selon les provinces toujours en faveur des ménages dirigés par des hommes.

Tableau 5- Proportions de ménages par province et milieu selon le sexe du chef de ménage

	Féminin	Masculin	Total	Effectif des ménages
BURUNDI	21,9	78,1	100	1 685 553
Bubanza	18,7	81,3	100	70 407
Bujumbura	20,5	79,5	100	107 434
Bururi	25,4	74,6	100	110 801
Cankuzo	18,8	81,2	100	46 413
Cibitoke	19,0	81,0	100	95 082
Gitega	26,2	73,8	100	153 049
Karusi	21,2	78,8	100	91 974
Kayanza	23,1	76,9	100	125 269
Kirundo	22,3	77,7	100	146 826
Makamba	18,4	81,6	100	83 100
Muramvya	27,8	72,2	100	61 149
Muyinga	20,4	79,6	100	140 343
Mwaro	31,5	68,5	100	57 328
Ngozi	21,9	78,1	100	146 138
Rutana	21,4	78,6	100	68 445
Ruyigi	19,2	80,8	100	84 503
Mairie de Bujumbura	16,6	83,4	100	97 292
Rural	22,3	77,7	100	1 528 650
Urbain	18,3	81,7	100	156 903

Tableau 6 - Nombre moyen de personnes par ménage par province et milieu de résidence selon le sexe du chef de ménage

	Féminin			Masculin			Rapport de masculinité des chefs de ménages
	Ménage	Population	Taille	Ménage	Population	Taille	
BURUNDI	371597	1372626	3,7	1324234	6591379	5,0	356,4
Bubanza	13207	47370	3,6	57330	277435	4,8	434,1
Bujumbura	22115	85614	3,9	85551	456823	5,3	386,8
Bururi	28262	115485	4,1	82982	454861	5,5	293,6
Cankuzo	8854	33886	3,8	38129	193736	5,1	430,6
Cibitoke	18143	69361	3,8	77178	386589	5,0	425,4
Gitega	40158	144958	3,6	113198	573030	5,1	281,9
Karusi	19688	70595	3,6	73054	364719	5,0	371,1
Kayanza	28990	102130	3,5	96435	479614	5,0	332,6
Kirundo	32783	112356	3,4	114415	513999	4,5	349,0
Makamba	15575	61320	3,9	69097	366698	5,3	443,6
Muramvya	17033	64182	3,8	44218	226936	5,1	259,6
Muyinga	29023	101257	3,5	113561	527894	4,6	391,3
Mwaro	18048	66408	3,7	39296	204988	5,2	217,7
Ngozi	32086	113288	3,5	114253	542676	4,7	356,1
Rutana	14797	53793	3,6	54282	276743	5,1	366,8
Ruyigi	16578	58497	3,5	69707	339980	4,9	420,5
Mairie de Bujumbura	16257	72126	4,4	81548	404658	5,0	501,6
Rural	342757	1248188	3,6	1195390	5947642	5,0	348,8
Urbain	28840	124438	4,3	128844	643737	5,0	446,8

Le rapport de masculinité des chefs de ménage est en faveur des hommes car il est de 356 chefs de ménage de sexe masculin pour 100 chefs de ménages féminins.

On remarque des différences selon les provinces. Certaines provinces telle que Bururi, Gitega, Kayanza, Muramvya, Mwaro présentent un rapport de masculinité inférieur à la moyenne nationale. Il s'agit des provinces de forte migration rurale et qui connaissent aussi l'exode rural : les hommes de ces provinces se dirigent vers les centres urbains à la recherche d'un travail rémunéré.

Le rapport de masculinité est plus élevé en milieu urbain, environ 447 alors qu'en milieu rural, ce rapport est d'environ 348 et la Mairie de Bujumbura présente un rapport de masculinité des chefs de ménage de loin supérieur à la moyenne nationale, 501 chefs de ménages masculins pour 100 chefs de ménages féminins. Ceci est à l'image de la structure de la population par sexe en général où le rapport de masculinité est en faveur des hommes en milieu urbain particulièrement en Mairie de Bujumbura.

III.2 Age du chef de ménage

Au niveau national, l'âge moyen du chef de ménage est estimé à 43 ans. L'âge moyen du chef de ménage est de 49,1 ans et 41,3 ans respectivement pour les femmes et les hommes. Le tableau 7 montre des variations selon les provinces avec 39,8 ans pour la mairie de Bujumbura et 46,1 ans pour Mwaro. Les provinces situées dans la plaine de l'Imbo (Bubanza, Bujumbura Mairie, Cibitoke) et dans le nord (Kirundo, Muyinga) sont en dessous de la moyenne nationale tandis que Muramvya, Mwaro, Bururi, Kayanza, Gitega sont à plus de 44 ans. L'âge moyen du CM est en général plus élevé dans les provinces situées en hauteur que dans les régions de plaine. La différence entre l'urbain/rural peut s'expliquer par des différences de comportements dans la migration, l'occupation des chefs de ménages (étudiants en ville) et la composition des ménages (ménages isolés, etc).

L'âge moyen du chef de ménage varie selon le sexe et on remarque que dans toutes les provinces, l'âge moyen du chef de ménage féminin est plus élevé que celui du chef de ménage masculin, ce qui voudrait dire que la femme accède plus tardivement que l'homme au statut de chef de ménage généralement après le décès de son mari.

Tableau 7– Age moyen du chef de ménage par province selon le sexe

<i>Province</i>	<i>Féminin</i>	<i>Masculin</i>	<i>Ensemble</i>
BURUNDI	49,1	41,3	43,0
Bubanza	48,3	39,9	41,5
Bujumbura	50,2	42,2	43,8
Bururi	48,4	43,5	44,7
Cankuzo	49,7	42,1	43,5
Cibitoke	47,0	39,6	41,0
Gitega	49,4	42,9	44,6
Karusi	50,3	40,7	42,7
Kayanza	50,5	42,8	44,6
Kirundo	49,7	39,3	41,6
Makamba	49,1	41,4	42,8
Muramvya	48,1	43,9	45,1
Muyinga	49,4	39,8	41,7
Mwaro	47,5	45,5	46,1
Ngozi	50,0	41,2	43,1
Rutana	50,1	41,3	43,2
Ruyigi	50,3	41,1	42,9
Mairie de Bujumbura	43,9	38,9	39,8

Dans l'ensemble l'âge moyen du chef de ménage varie peu d'une province à l'autre. Au niveau rural/urbain, on constate que l'âge moyen du chef de ménage est dans l'ensemble supérieur en milieu rural (43,3) qu'en milieu urbain (40,1) et ceci aussi pour toutes les provinces sauf pour Bubanza et Karusi.

Tableau 8 - Age moyen du chef de ménage par province et milieu

	Rural	Urbain	Ensemble
BURUNDI	43,3	40,1	43,0
Bubanza	41,4	42,8	41,5
Bujumbura	44,1	42,4	43,0
Bururi	45,0	41,0	44,7
Cankuzo	43,6	41,2	43,5
Cibitoke	41,0	40,5	41,0
Gitega	44,9	40,3	44,6
Karusi	42,7	43,3	42,7
Kayanza	44,8	38,0	44,6
Kirundo	41,6	41,3	41,6
Makamba	43,0	39,0	42,8
Muramvya	45,1	42,7	45,1
Muyinga	41,8	39,0	41,7
Mwaro	46,1	46,0	46,1
Ngozi	43,3	39,0	43,1
Rutana	43,3	40,1	43,2
Ruyigi	43,0	39,0	42,9
Mairie de Bujumbura		39,8	39,8

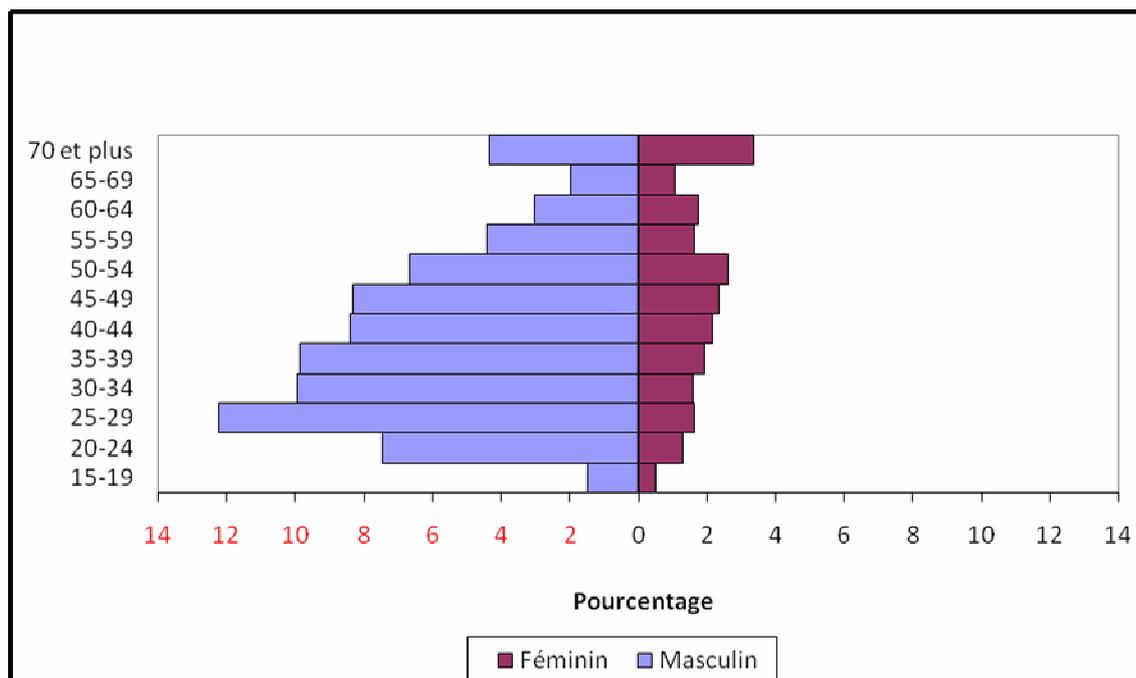
Les chefs de ménages sont relativement jeunes, 69 % des chefs de ménage ont moins de 50 ans. Les 25-29 constituent la classe d'âge dominante (13,9%). Ceci reflète la situation du pays à population jeune. Chez le sexe féminin c'est dans la tranche d'âge de 50-54 ans et surtout dans la tranche de 70 ans et plus que la proportion des C.M est la plus élevée.

Tableau 9- Proportions (%) de ménages par groupe d'âge du chef de ménage selon le sexe

Classe d'âge	Féminin	Masculin	Burundi	Effectif des ménages
15-19	0,5	1,5	2,0	27 599
20-24	1,3	7,4	8,7	145 917
25-29	1,6	12,2	13,9	232 671
30-34	1,6	9,9	11,5	194 070
35-39	1,9	9,9	11,8	197 694
40-44	2,2	8,4	10,6	176 332
45-49	2,4	8,3	10,7	177 606
50-54	2,6	6,7	9,3	154 695
55-59	1,6	4,4	6,0	101 220
60-64	1,8	3,0	4,8	80 265
65-69	1,1	2,0	3,1	51 569
70 et plus	3,3	4,4	7,7	124 716
Ensemble	21,9	78,1	100	1 664 354

Les chefs de ménage de 70 ans et plus sont plus nombreux en milieu rural (15,2%) qu'urbain (5,6%).

Figure 2 – Pyramide des âges des chefs de ménage



La répartition des chefs de ménage par classe d'âge reflète la même situation que la répartition des ménages selon la taille par classe d'âge selon le milieu. La majorité des CM sont concentrés dans les classes d'âge qui vont de 25-29 ans jusqu'à la classe d'âge de 55-59 ans (73,8% de l'ensemble des CM) quel que soit le milieu.

Tableau 10- Répartition (%) des chefs de ménages par milieu selon la classe d'âge

	Rural	Urbain	Ensemble
15-19	2,0	2,6	2,0
20-24	8,7	8,2	8,7
25-29	13,7	15,2	13,9
30-34	11,1	15,2	11,5
35-39	11,5	14,6	11,8
40-44	10,4	12,0	10,6
45-49	10,7	10,3	10,7
50-54	9,4	7,7	9,3
55-59	6,2	4,9	6,0
60-64	4,9	3,4	4,8
65-69	3,2	2,0	3,1
70 et plus	8,1	3,9	7,7
Total	100	100	100
Nombre de ménages	153 386	1 510 968	1 664 354

III.3 Etat matrimonial du chef de ménage

Dans l'ensemble la plupart de chefs de ménage sont mariés (67,2% des C.M). Ce pourcentage est plus élevé chez les C.M masculins (78,0%) que féminins (28,6%). La situation est la même quelque soit le milieu : dans l'ensemble 67,8% des C.M de sexe masculin et 29,0% des C.M de sexe féminin en milieu rural sont mariés, 68,9% pour les CM de sexe masculin et 25,0% pour les CM de sexe féminin en milieu urbain.

On compte très peu de CM parmi les célibataires, 5,6% au niveau national, ce qui est normal puisque c'est souvent le mariage qui favorise la constitution des ménages et confère la fonction de CM même s'il existe des ménages de personnes non apparentées (ménages hétérogènes).

On remarque une situation élevée de veuvage (14,6% des C.M) due certainement à la crise et ses conséquences multiples. Le veuvage est plus visible chez les C.M de sexe féminin dans l'ensemble (52,6%) contre 3,9% chez les C.M masculins. Ce qui voudrait dire que le sexe masculin a plus subi les effets de la crise que le sexe féminin mais aussi parce que l'espérance de vie des femmes est généralement supérieure à celle des hommes, dans tous les pays. Egalement, il ne faut pas négliger l'effet des conflits armés qui exposaient plus les hommes que les femmes. On peut penser aussi qu'en général les hommes se remarient plus facilement que les femmes. Le veuvage est aussi plus prononcé chez les C.M de sexe féminin aussi bien en milieu urbain que rural : urbain : 44,5% de C.M de sexe féminin contre 3,3% de sexe masculin, milieu rural : 53,3% de C.M de sexe féminin contre 4,0% de C.M de sexe masculin.

Tableau 11- Répartition des ménages par milieu de résidence et sexe du CM selon l'état matrimonial du CM

Sexe	Etat matrimonial						Effectifs des ménages
	Célibataire	Marié	Union libre	Divorcé/séparé	Veuf	Total	
Urbain							
Masculin	14,3	68,9	11,7	1,8	3,3	100	128 231
Féminin	14,0	25,0	5,2	11,3	44,5	100	28 672
Total	14,2	60,9	10,5	3,5	10,8	100	156 903
Rural							
Masculin	4,5	79,0	11,0	1,5	4,0	100	1 187 082
Féminin	5,5	29,0	3,7	8,5	53,3	100	341 568
Total	4,7	67,8	9,4	3,0	15,0	100	1 528 650
Ensemble							
Masculin	5,5	78,0	11,1	1,5	3,9	100	1 315 313
Féminin	6,2	28,6	3,9	8,7	52,6	100	370 240
Total	5,6	67,2	9,5	3,1	14,6	100	1 685 553

Tableau 12– Répartition des chefs de ménage par taille et milieu selon l'état civil

Taille	Célibataire	Marié	Union libre	Divorcés /Séparés	Veuf	Total	Effectifs de ménage
Urbain							
1	47,5	29,3	2,5	7,1	13,7	100	14 648
2	29,4	44,2	10,5	5,1	10,8	100	18 547
3	16,3	53,6	14,3	4,3	11,5	100	22 730
4	10,6	59,4	14,0	3,8	12,3	100	21 864
5	7,2	65,4	12,4	3,3	11,7	100	20 134
6	5,2	71,0	11,0	2,4	10,3	100	17 658
7	4,0	74,7	9,9	2,0	9,4	100	14 226
8	3,6	78,7	8,2	1,5	7,9	100	10 279
9	3,0	80,2	7,5	1,4	7,9	100	6 764
10 et plus	8,4	75,1	5,9	1,6	9,1	100	10 053
Ensemble	14,4	60,9	10,3	3,5	10,9	100	156 903
Rural							
1	26,9	18,0	1,9	11,5	41,7	100	100 222
2	7,4	52,6	11,7	5,0	23,4	100	178 209
3	4,2	63,4	11,8	3,5	17,0	100	247 932
4	3,1	67,8	11,1	2,8	15,2	100	249 762
5	2,3	72,4	10,1	2,2	13,0	100	224 187
6	2,0	77,5	9,1	1,6	9,8	100	188 315
7	1,8	82,2	7,9	1,1	7,0	100	144 382
8	1,6	85,8	6,9	0,7	5,1	100	96 664
9	1,5	88,6	5,5	0,5	3,8	100	55 087
10 et plus	2,3	85,0	7,2	0,8	4,8	100	43 890
Ensemble	4,8	67,8	9,4	3,0	15,0	100	1 528 650
Ensemble							
1	29,5	19,4	2,0	10,9	38,1	100	114 870
2	9,5	51,8	11,6	5,0	22,2	100	196 756
3	5,2	62,6	12,0	3,6	16,6	100	270 662
4	3,7	67,1	11,4	2,9	14,9	100	271 626
5	2,7	71,8	10,3	2,3	12,9	100	244 321
6	2,2	77,0	9,3	1,6	9,9	100	205 973
7	2,0	81,5	8,1	1,2	7,2	100	158 608
8	1,8	85,1	7,0	0,8	5,4	100	106 943
9	1,7	87,7	5,8	0,6	4,3	100	61 851
10 et plus	3,5	83,0	6,9	0,9	5,6	100	53 943
Ensemble	5,7	67,2	9,5	3,1	14,6	100	1 685 553

III.4 Situation d'activité du chef de ménage

La plupart des C.M sont occupés : 84,6% dans l'ensemble, 85,7% des C.M de sexe masculin et 80,7% des chefs de ménage de sexe féminin. Ceci est normal puisque la fonction de CM exige que ce dernier ait des moyens de subsistance pour entretenir les membres du ménage. En milieu urbain, 65,8% des C.M sont occupés dans l'ensemble, 68,6% des C.M de sexe masculin et 53,0% des C.M de sexe féminin. Ce faible taux d'occupation des C.M féminins

s'explique par le taux élevé de C.M de sexe féminin, femmes au foyer (20,5%) c'est-à-dire donc sans travail formel.

En milieu rural, 86,5% des C.M sont occupés dans l'ensemble et 65,5% en milieu urbain, ce qui montre que les gens sont plus occupés en milieu rural qu'urbain grâce à la prépondérance de l'activité agricole à la campagne. Peut-être aussi parce qu'il y a plus de retraités et d'étudiants en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 13- Répartition des CM par milieu de résidence et sexe du CM selon la situation d'activité du CM

Sexe	Situation d'activité										Effectifs de ménage
	Occupé	Cherche 1 ^{er} emploi	Chômeur	Etudiant	Femme au foyer	Rentier	Retraité	Invalide	Autre	Total	
Urbain											
Masculin	68,6	3,2	3,4	7,2	1,2	1,3	1,5	1,7	11,9	100	128 231
Féminin	53	1,9	2	5,6	20,5	1,5	0,9	4,8	9,9	100	28 672
Ensemble	65,8	3	3,2	6,9	4,7	1,4	1,4	2,3	11,5	100	156 903
Rural											
Masculin	87,5	0,4	0,4	4	0,2	0,4	0,4	2,6	4,2	100	1 187 082
Féminin	83	0,1	0,2	2	3,8	0,2	0,4	6,5	3,8	100	341 568
Ensemble	86,5	0,3	0,4	3,5	1	0,4	0,4	3,5	4,1	100	1 528 650
Ensemble											
Masculin	85,7	0,6	0,7	4,3	0,3	0,5	0,5	2,5	4,9	100	1 315 313
Féminin	80,7	0,3	0,3	2,3	5,1	0,3	0,4	6,4	4,2	100	370 240
Ensemble	84,6	0,6	0,6	3,9	1,3	0,5	0,5	3,4	4,8	100	1 685 553

III.5 Statut dans l'emploi du chef de ménage

Nous nous sommes uniquement intéressés au statut dans l'emploi du C.M tandis que l'emploi de la population de façon générale sera traité par le thème « Situation socio-économique de la population ».

Dans l'ensemble la majorité des C.M sont indépendants : soit 89% des C.M, dont 88,3% des C.M de sexe masculin et 91,2% des C.M de sexe féminin. Ceci est dû au secteur agricole qui est le principal pourvoyeur d'emplois et dont les ménages occupés dans ce secteur sont considérés comme travailleurs indépendants.

Pour le milieu urbain dans son ensemble, 56,5% des CM sont indépendants (92,1% en milieu rural), 55,3% des C.M de sexe masculin (91,7% en milieu rural) et 61,8% des C.M de sexe féminin (93,5% en milieu rural).

Les C.M salariés permanents sont plus nombreux en ville (31,5% des C.M) qu'à la campagne (2,3% des C.M). Ce niveau est normal car il ya plus d'opportunités de travail salarié en ville qu'à la campagne.

Tableau 14 - Répartition des CM par milieu de résidence et sexe du CM selon le statut dans l'emploi du CM

Sexe	Statut dans l'emploi							Total	Effectifs de ménage
	Indépendant	Employeur	Salarié permanent	Salarié temporaire	Apprenti	Aide Familiale			
Urbain									
Masculin	55,3	1,3	32,2	9,3	0,3	1,6	100	128 231	
Féminin	61,8	1,1	28,2	6,1	0,2	2,7	100	28 672	
Ensemble	56,5	1,3	31,5	8,7	0,2	1,8	100	156 903	
Rural									
Masculin	91,7	0,2	2,5	2,4	0,1	3,0	100	1 187 082	
Féminin	93,5	0,2	1,4	1,3	0,1	3,5	100	341 568	
Ensemble	92,1	0,2	2,3	2,2	0,1	3,2	100	1 528 650	
Ensemble									
Masculin	88,3	0,3	5,3	3,0	0,1	2,9	100	1 315 313	
Féminin	91,2	0,2	3,3	1,7	0,1	3,5	100	370 240	
Ensemble	89,0	0,3	4,9	2,7	0,1	3,0	100	1 685 553	

III.6 Niveau d'instruction du chef de ménage

Dans l'ensemble, 59,0% des C.M n'ont jamais fréquenté l'école dont 54,9% des C.M sont de sexe masculin et 73,6% des C.M de sexe féminin. Les C.M ayant le niveau primaire sont aux environs de 31% avec 34% des CM de sexe masculin et 18,1% des C.M de sexe féminin. Ceci reflète la situation nationale en matière d'alphabétisation et de scolarisation ainsi que les disparités entre les sexes dans ces domaines aussi bien en milieu rural qu'urbain.

Tableau 15- Répartition des CM par milieu de résidence et sexe du CM selon le niveau d'instruction du CM

	Jamais	Pré-primaire	Primaire	G1 + T1	G2 + T2	ES	NSP	Autre	Total	Effectifs de ménage
Urbain										
Masculin	21,8	0,5	37,5	13,9	11,3	11,2	2,1	1,6	100	128 231
Féminin	40,3	0,8	28,4	12,1	11,2	4,4	1,4	1,3	100	28 672
Ensemble	25,2	0,6	35,9	13,6	11,3	10,0	2,0	1,6	100	156 903
Rural										
Masculin	58,5	0,8	33,7	2,4	1,2	0,2	0,5	2,8	100	1 187 082
Féminin	76,4	0,7	17,2	1,4	0,6	0,0	0,4	3,2	100	341 568
Ensemble	62,5	0,8	30,0	2,2	1,1	0,2	0,5	2,9	100	1 528 650
Ensemble										

Masculin	54,9	0,8	34,0	3,5	2,2	1,3	0,6	2,7	100	1 315 313
Féminin	73,6	0,7	18,1	2,2	1,4	0,4	0,5	3,0	100	370 240
Ensemble	59,0	0,8	30,5	3,2	2,0	1,1	0,6	2,7	100	1 685 553

III.7 Religion du chef de ménage

Les C.M sont en majorité catholiques (65,1%) comme l'ensemble de la population burundaise. Ceci est valable pour tous les sexes et quel que soit le milieu de résidence. Suivent la religion protestante (20,2%) et l'islam (2,7%) surtout en milieu urbain (14,8%). Dans l'ensemble 6,2% des chefs de ménage ont déclaré être sans religion, 6,6% de sexe masculin et 5,0% de sexe féminin. En milieu urbain la proportion de sans religion est dans l'ensemble de 2,9%, 3,2% pour le sexe masculin et 1,8% pour le sexe féminin tandis que pour le milieu rural on a au total 6,5% des chefs de ménage qui se déclarent sans religion, 6,9% de sexe masculin et 5,2% de sexe féminin.

Mais la répartition des trois principales religions est très différente selon le milieu de résidence : en milieu rural par exemple, la proportion de C.M catholiques (66,1%) est supérieure à la proportion de C.M catholiques en milieu urbain (55,5%) et même à la moyenne nationale (65,1%) alors que la religion protestante et surtout l'islam sont plus répandus en milieu urbain.

Tableau 16- Répartition des CM par milieu de résidence et sexe du CM selon la religion du CM

	Religion du chef									Effectifs de ménage
	Sans	Catholique	Protestant	Musulman	Adventiste	Témoins de Jehovah	Traditionnelle	Autre	Total	
Urbain										
Masculin	3,2	55,9	22,3	14,3	1,5	0,8	0,0	2,1	100	128 231
Féminin	1,8	54,0	23,4	17,2	1,1	0,5	0,0	2,1	100	28 672
Ensemble	2,9	55,5	22,5	14,8	1,4	0,7	0,0	2,1	100	156 903
Rural										
Masculin	6,9	65,9	19,6	1,5	2,4	0,3	0,0	3,3	100	1 187 082
Féminin	5,2	66,8	21,1	1,1	2,0	0,2	0,0	3,5	100	341 568
Ensemble	6,5	66,1	19,9	1,4	2,3	0,3	0,0	3,4	100	1 528 650
Ensemble										
Masculin	6,6	65,0	19,8	2,8	2,3	0,4	0,0	3,2	100	1 315 313
Féminin	5,0	65,8	21,3	2,3	1,9	0,2	0,0	3,4	100	370 240
Ensemble	6,2	65,1	20,2	2,7	2,2	0,3	0,0	3,2	100	1 685 553

III.8 Conclusion

Les ménages dirigés par des hommes sont plus fréquents. Au niveau national, l'âge moyen des chefs de ménage est estimé à 43 ans, avec une variation de 49,1 ans et 41,3 ans respectivement pour les femmes et les hommes. Les variations de la taille des ménages selon les provinces sont relativement faibles avec une étendue allant de 4,3 personnes à Kirundo à 5,1 personnes à Makamba. La plupart de chefs de ménage sont mariés dans l'ensemble.

La plupart des C.M sont occupés et n'ont jamais fréquenté l'école. Concernant le statut dans l'emploi, ils sont pour la plupart des indépendants. Enfin, les C.M sont en majorité catholiques comme d'ailleurs l'ensemble de la population burundaise.

Chapitre IV - Caractéristiques de l'habitation et cadre de vie

Ce chapitre a pour objet de décrire les caractéristiques de l'habitation selon le type de l'habitation, la taille de l'habitation et le statut d'occupation ainsi que le confort et la qualité de l'habitation selon les matériaux utilisés pour la construction, mais aussi l'approvisionnement en eau, l'énergie utilisée, le lieu d'aisance, l'assainissement et les biens possédés.

Il est structuré en deux grandes sections : une première section sur les caractéristiques de l'habitation et une deuxième sur le confort et qualité de l'habitation.

IV.1 Caractéristiques de l'habitation

IV.1.1 Types d'habitations

Au niveau national, la maison isolée prédomine avec 63,4% des ménages suivis du rugo par 28,8% des ménages. Cette situation est valable aussi bien en milieu rural qu'urbain ainsi qu'au niveau de toutes les provinces et quel que soit le sexe du chef de ménage.

Selon le recensement de 2002, le type d'habitat dominant au Rwanda est également l'habitat isolé qui représente 63,6% de l'ensemble des unités d'habitation du pays.

Le rugo est surtout préféré dans certaines provinces : Mwaro (73,4% des habitations), Muramvya (60,6%), Bururi (54,3%), Gitega (54%).

Tableau 17- Proportions des unités d'habitation par province et milieu selon le type d'habitation

	Rugo	Maison isolée	Immeuble d'appartements	Bâtiment plusieurs logements	Autres	Total	Effectif des ménages
Burundi	28,8	63,4	0,2	5,5	2,0	100	1 685 553
Bubanza	11,7	82,9	0,1	3,1	2,2	100	70 407
Bujumbura Rural	20,2	75,7	0,0	2,7	1,4	100	107 434
Bururi	54,3	40,1	0,2	4,0	1,5	100	110 801
Cankuzo	33,3	63,6	0,0	0,9	2,2	100	46 413
Cibitoke	5,9	88,2	0,0	3,7	2,1	100	95 082
Gitega	54,0	43,1	0,0	1,6	1,2	100	153 049
Karusi	18,4	79,3	0,0	0,7	1,5	100	91 974
Kayanza	30,9	62,6	0,2	4,7	1,5	100	125 269
Kirundo	16,1	80,7	0,1	1,7	1,4	100	146 826
Makamba	26,7	67,4	0,3	2,3	3,3	100	83 100
Muramvya	60,6	36,5	0,1	1,5	1,4	100	61 149
Muyinga	18,6	75,7	0,0	2,6	3,1	100	140 343
Mwaro	73,4	25,1	0,2	0,6	0,7	100	57 328
Ngozi	19,7	75,9	0,1	2,6	1,8	100	146 138
Rutana	48,8	47,5	0,1	1,7	2,0	100	68 445
Ruyigi	18,2	68,2	0,2	9,9	3,4	100	84 503
Bujumbura Mairie	7,5	30,1	1,3	56,9	4,2	100	97 292
Rural	29,1	66,2	0,1	2,6	1,9	100	1 528 650
Urbain	28,1	56,2	0,3	13,1	2,3	100	156 903
Féminin	31,6	61,5	0,1	4,8	1,9	100	370 240
Masculin	28,1	64,0	0,2	5,7	2,1	100	1 315 313

IV.1.2 Types d'habitations et caractéristiques du chef de ménage

Dans l'ensemble on remarque que la maison isolée est généralisée quel que soit l'âge du chef de ménage. La situation est la même en milieu rural tandis qu'en milieu urbain c'est plutôt le bâtiment + logement qui est plus répandu suivi de la maison isolée.

Tableau 18- Répartition des ménages selon le type d'habitation et l'âge du chef de ménage

	Rugo	Maison isolée	Bâtiment plusieurs logements	Immeuble + appartement	Autre	Total	Effectifs de ménage
Urbain							
15-19	11.5	30.8	42.3	0.0	11.5	100.0	3219
20-24	10.7	34.5	48.8	0.0	4.8	100.0	12589
25-29	12.5	32.2	50.7	0.7	3.9	100.0	23503
30-34	14.4	32.7	49.0	0.7	3.3	100.0	23777
35-39	14.9	35.8	44.6	1.4	3.4	100.0	22959
40-44	16.7	39.2	40.0	0.8	3.3	100.0	18562
45-49	16.7	42.2	35.3	1.0	3.9	100.0	15593
50-54	17.1	43.4	35.5	1.3	2.6	100.0	11815
55-59	16.3	44.9	34.7	0.0	4.1	100.0	7589
60-64	17.6	44.1	35.3	0.0	2.9	100.0	5235
65-69	15.0	45.0	35.0	0.0	5.0	100.0	3094
70 et plus	18.4	44.7	31.6	0.0	2.6	100.0	5451
Ensemble	15.0	37.4	42.8	0.9	3.8	100.0	153386
Rural							
15-19	26.3	68.4	0.0	0.0	5.3	100.0	24380
20-24	26.1	69.3	2.3	0.0	1.1	100.0	133328
25-29	27.7	68.6	2.2	0.0	1.5	100.0	209168
30-34	27.7	67.9	1.8	0.0	1.8	100.0	170293
35-39	27.8	67.8	1.7	0.0	1.7	100.0	174735
40-44	28.8	67.3	1.9	0.0	1.9	100.0	157770
45-49	29.9	66.4	1.9	0.0	1.9	100.0	162013
50-54	31.9	64.9	1.1	0.0	2.1	100.0	142880
55-59	33.9	62.9	1.6	0.0	1.6	100.0	93631
60-64	34.7	61.2	2.0	0.0	2.0	100.0	75030
65-69	37.5	59.4	0.0	0.0	3.1	100.0	48475
70 et plus	37.0	60.5	1.2	0.0	1.2	100.0	119265
Ensemble	30.2	66.1	1.7	0.1	1.9	100.0	1510968
Ensemble							
15-19	25.0	65.0	10.0	0.0	5.0	100.0	27599
20-24	25.3	66.7	5.7	0.0	2.3	100.0	145917
25-29	26.6	64.7	7.2	0.0	1.4	100.0	232671
30-34	27.0	63.5	7.8	0.0	1.7	100.0	194070
35-39	26.3	64.4	6.8	0.0	2.5	100.0	197694
40-44	27.4	64.2	5.7	0.0	2.8	100.0	176332
45-49	29.0	63.6	4.7	0.0	2.8	100.0	177606
50-54	31.2	62.4	4.3	0.0	2.2	100.0	154695
55-59	33.3	61.7	3.3	0.0	1.7	100.0	101220
60-64	33.3	60.4	4.2	0.0	2.1	100.0	80265
65-69	35.5	58.1	3.2	0.0	3.2	100.0	51569
70 et plus	36.4	59.7	2.6	0.0	1.3	100.0	124716
Ensemble	28.8	63.4	5.5	0.2	2.0	100.0	1664354

Le tableau ci-dessous montre qu'au niveau national 67,2% des chefs de ménage sont des mariés. Quel que soit le type d'habitation et pour n'importe quel milieu de résidence, ce sont les chefs de ménage mariés qui dominent. Contrairement au milieu urbain, nous constatons qu'en milieu rural, le Bâtiment plusieurs logements sont à 100% dirigé par les chefs de ménage mariés. Les chefs de ménage divorcés/séparés sont les moins nombreux pour l'ensemble et la proportion relativement élevée se trouve en milieu urbain.

Tableau 19- Type d'habitation et état matrimonial du chef de ménage

	Etat matrimonial					Total	Effectifs de ménage
	Célibataire	Marié	Union libre	Divorcé /séparé	Veuf		
Urbain							
Rugo	9.3	70.7	6.7	2.0	11.3	100.0	23 719
Maison isolée	9.9	62.3	11.5	3.7	12.6	100.0	59 020
Bâtiment + logements	18.9	56.3	11.4	3.7	9.3	100.0	67 483
Immeuble d'appartements	11.1	66.7	0.0	0.0	11.1	100.0	1 400
Autres	23.7	57.9	7.9	2.6	7.9	100.0	6 062
Ensemble	14.2	60.9	10.5	3.5	10.8	100.0	157 684
Rural							
Rugo	4.7	65.8	11.0	3.6	15.0	100.0	465 289
Maison isolée	4.7	65.8	11.0	3.6	15.0	100.0	1 016 667
Bâtiment + logements	0.0	100.0	0.0	0.0	0.0	100.0	26 381
Immeuble d'appartements	5.3	63.2	10.5	5.3	10.5	100.0	1 288
Autres	4.7	9.3	9.4	3.0	15.0	100.0	28 522
Ensemble	29.9	66.4	1.9	0.0	1.9	100.0	1 538 147
Ensemble							
Rugo	4.9	72.6	5.9	1.7	15.3	100.0	489 008
Maison isolée	5.0	65.6	11.0	3.6	14.8	100.0	1 075 687
Bâtiment + logements	16.4	58.2	10.9	3.6	10.9	100.0	93 864
Immeuble d'appartements	0.0	50.0	0.0	0.0	0.0	100.0	2 688
Autres	10.0	65.0	10.0	5.0	10.0	100.0	34 584
Ensemble	5.6	67.2	9.5	3.1	14.6	100.0	1 695 831

Considérant le niveau d'instruction, 59,0% des CM qui n'ont pas fréquenté l'école et 30,8% des chefs de ménage sont du niveau primaire. Les autres chefs de ménage ayant le niveau secondaire et plus partagent les 10% qui restent. Cette proportion élevée des chefs de ménage sans instruction est peut-être dû au fort pourcentage de personnes qui n'ont pas fréquenté l'école. Par rapport au milieu de résidence, ce sont les chefs de ménage du niveau primaire qui sont les plus nombreux en milieu urbain tandis que pour le rural, les chefs de ménage sans niveau d'instruction y sont plus nombreux.

Tableau 20 - Répartition des ménages par type d'habitation et milieu de résidence selon le niveau d'instruction du CM

Type d'habitation	Niveau d'instruction									Effectifs de ménage
	Jamais	Pré-primaire	Primaire	G1 + T1	G2 + T2	ES	NSP	Autre	Total	
Urbain										
Rugo	28.0	0.7	32.0	10.7	14.0	11.3	1.3	2.0	100.0	23 719
Maison isolée	33.4	0.5	34.5	9.9	8.8	9.4	1.6	1.9	100.0	59 020
Bâtiment plusieurs logements	17.3	0.5	38.3	17.8	12.6	9.6	2.3	1.2	100.0	67 483
Immeuble d'appartements	11.1	0.0	22.2	11.1	22.2	33.3	0.0	0.0	100.0	1 400
Autre	26.3	0.0	39.5	13.2	10.5	7.9	2.6	2.6	100.0	6 062
Ensemble	25.2	0.6	35.9	13.6	11.3	10.0	2.0	1.6	100.0	157 684
Rural										
Rugo	59.9	1.0	31.8	2.6	1.7	0.3	0.3	3.0	100.0	465 289
Maison isolée	64.1	0.8	29.2	1.8	0.8	0.2	0.5	2.9	100.0	1 016 667
Bâtiment plusieurs logements	47.1	0.0	35.3	5.9	5.9	0.0	0.0	0.0	100.0	26 381
Immeuble d'appartements	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.0	1 288
Autre	57.9	0.0	26.3	5.3	0.0	0.0	0.0	0.0	100.0	28 522
Ensemble	62.5	0.8	30.0	2.2	1.1	0.2	0.5	2.9	100.0	1 538 147
Ensemble										
Rugo	58.3	1.0	31.6	3.1	2.1	0.7	0.3	2.8	100.0	489 008
Maison isolée	62.5	0.8	29.5	2.2	1.3	0.6	0.5	2.8	100.0	1 075 687
Bâtiment plusieurs logements	27.3	0.0	38.2	14.5	10.9	7.3	1.8	1.8	100.0	93 864
Immeuble d'appartements	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.0	2 688
Autre	55.0	0.0	30.0	5.0	5.0	0.0	0.0	0.0	100.0	34 584
Ensemble	59.0	0.8	30.5	3.2	2.0	1.1	0.6	2.7	100.0	1 695 831

Dans l'ensemble 86,3% des CM occupé vivent dans des maisons isolées et 85,1% dans le rugo. Cette situation est presque la même en milieu rural (87,1% et 85,8%). En milieu urbain, 72,0% des CM en activité vivent dans le rugo et 69,3% dans la maison isolée. La forte proportion des chefs de ménage revient aux personnes occupées, soit 84,6%. Toutes choses étant égale par ailleurs, les CM qui recherchent le premier emploi, les chômeurs et les rentiers sont très peu nombreux.

Tableau 21 - Répartition des ménages par type d'habitation et milieu de résidence selon la situation d'activité du CM

Type d'habitation	Situation d'activité du chef de ménage									Total	Effectifs de ménage
	Occupé	1 ^{er} emploi	Chômeur	Elève/ Etudiant	Femme au foyer	Rentier	Retraité	Invalide	Autre		
Urbain											
Rugo	72.0	2.0	2.7	5.3	3.3	1.3	1.3	2.7	9.3	100.0	23 719
Maison isolée	69.3	2.4	2.9	5.6	4.0	0.8	1.3	2.7	11.0	100.0	59 020
Bâtiment plusieurs logements	61.0	3.7	3.7	8.4	6.1	1.6	1.4	1.9	12.4	100.0	67 483
Immeuble d'appartements	66.7	0.0	0.0	11.1	0.0	0.0	0.0	0.0	11.1	100.0	1 400
Autre	60.5	2.6	2.6	7.9	2.6	2.6	0.0	2.6	15.8	100.0	6 062
Ensemble	65.8	3.0	3.2	6.9	4.7	1.4	1.4	2.3	11.5	100.0	157 684
Rural											
Rugo	85.8	0.3	0.3	3.6	1.3	0.3	0.7	3.6	4.0	100.0	465 289
Maison isolée	87.1	0.3	0.3	3.5	0.8	0.5	0.2	3.3	3.9	100.0	1 016 667
Bâtiment plusieurs logements	82.4	0.0	0.0	5.9	0.0	0.0	0.0	5.9	5.9	100.0	26 381
Immeuble d'appartements	100.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.0	1 288
Autre	78.9	0.0	0.0	5.3	0.0	0.0	0.0	5.3	5.3	100.0	28 522
Ensemble	86.5	0.3	0.4	3.5	1.0	0.4	0.4	3.5	4.1	100.0	1 538 147
Ensemble											
Rugo	85.1	0.3	0.3	3.5	1.4	0.3	0.7	3.5	4.5	100.0	489 008
Maison isolée	86.3	0.5	0.5	3.6	0.9	0.5	0.3	3.3	4.3	100.0	1 075 687
Bâtiment plusieurs logements	67.3	3.6	3.6	7.3	5.5	1.8	1.8	1.8	10.9	100.0	93 864
Immeuble d'appartements	50.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.0	2 688
Autre	80.0	0.0	0.0	5.0	0.0	0.0	0.0	5.0	10.0	100.0	34 584
Ensemble	84.6	0.6	0.6	3.9	1.3	0.5	0.5	3.4	4.8	100.0	1 695 831

Dans l'ensemble 91,1% des CM indépendants occupent la maison isolée et 89,6% le rugo. Ceci reflète la situation nationale où ces deux types d'habitations sont les plus nombreux. Cette situation est presque la même en milieu rural car respectivement de 92,8% et de 91,0%. En milieu urbain la situation est différente, respectivement de 63,7% et de 60,7%. Les CM indépendants sont plus nombreux en milieu rural (92,1%) car ils sont constitués essentiellement d'agriculteurs. Les CM qui sont des salariés permanents en milieu urbain ont des proportions élevées par rapport au milieu rural (31,5% contre 2,3%) car c'est en zone urbaine où il y a plus de fonctionnaires et beaucoup d'opportunités pour avoir un emploi scolaire.

Tableau 22 - Répartition des ménages par type d'habitation et milieu de résidence selon le statut dans l'emploi du CM

Type d'habitation	Statut dans l'emploi du chef de ménage						Total	Effectifs de ménage
	Indépendant	Employeur	Salarié permanent	Salarié temporaire	Apprenti	Aide familiale		
Urbain								
Rugo	60.7	1.3	32.7	6.0	0.0	2.0	100.0	23 719
Maison isolée	63.4	1.3	26.5	8.3	0.3	2.1	100.0	59 020
Bâtiment plusieurs logements	49.5	1.2	35.0	9.8	0.5	1.6	100.0	67 483
Immeuble d'appartements	33.3	0.0	55.6	11.1	0.0	0.0	100.0	1 400
Autre	55.3	2.6	31.6	10.5	0.0	2.6	100.0	6 062
Ensemble	56.5	1.3	31.5	8.7	0.2	1.8	100.0	157 684
Rural								
Rugo	91.0	0.3	3.3	1.7	0.0	3.7	100.0	465 289
Maison isolée	92.8	0.2	1.7	2.4	0.0	3.0	100.0	1 016 667
Bâtiment plusieurs logements	82.4	0.0	5.9	5.9	0.0	5.9	100.0	26 381
Immeuble d'appartements	100.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.0	1 288
Autre	88.9	0.0	5.6	0.0	0.0	5.6	100.0	28 522
Ensemble	92.1	0.2	2.3	2.2	0.1	3.2	100.0	1 538 147
Ensemble								
Rugo	89.6	0.3	4.9	1.7	0.0	3.5	100.0	489 008
Maison isolée	91.1	0.3	2.8	2.7	0.0	3.0	100.0	1 075 687
Bâtiment plusieurs logements	59.6	1.9	26.9	7.7	0.0	1.9	100.0	93 864
Immeuble d'appartements	50.0	0.0	50.0	0.0	0.0	0.0	100.0	2 688
Autre	85.0	0.0	5.0	5.0	0.0	5.0	100.0	34 584
Ensemble	89.0	0.3	4.9	2.7	0.1	3.0	100.0	1 695 831

IV.1.3 Taille de l'habitation

Dans l'ensemble, presque la moitié de la population habite un logement d'une à trois pièces (49,2%). En milieu rural ce sont les logements de 4 pièces qui prédominent (34,1%) et de 2 pièces en milieu urbain (30,3%).

On remarque que les logements sont dans l'ensemble plus spacieux en milieu rural qu'en milieu urbain. En ville 16,3% des habitations n'ont qu'une seule pièce contre 6,9% en milieu rural. En milieu rural 34,1% des ménages ont des logements de 4 pièces contre 16,9% des ménages en milieu rural.

En milieu urbain, 17,2% des ménages habitent les bâtiments à plusieurs logements avec 2 pièces alors qu'en milieu rural cette proportion est de 0,5%. Ceci montre la rareté des bâtiments à plusieurs logements en milieu rural.

Dans l'ensemble la plupart des CM occupent des logements de deux à quatre pièces (73,9% des chefs de ménage, 74, 4% des chefs de ménage en milieu rural et 70% des chefs de ménage en milieu urbain). En général les CM occupent des logements plus spacieux en milieu rural qu'en milieu urbain.

On remarque que dans l'ensemble la plupart des ménages occupent des logements de 2 à 4 pièces (73,9%) quelle que soit la taille des ménages sauf en milieu urbain où beaucoup de ménages habitent des logements d'une pièce jusqu'aux ménages de 5 personnes. Ceci prouve le manque de logements surtout en milieu urbain où par exemple 11% des ménages de 5 personnes occupent des logements d'une pièce ou même 13,8% des ménages de 9 personnes occupent des logements de 2 pièces. On remarque quand même que plus le ménage s'agrandit plus la tendance est d'occuper un logement spacieux, trois voire quatre pièces quel que soit le milieu.

Tableau 23- Répartition des ménages par nombre de pièces de l'habitation selon le milieu de résidence

	Urbain	Rural	Ensemble
Une pièce	16,3	6,9	7,8
Deux Pièces	30,3	17,6	18,7
Trois Pièces	22,8	22,7	22,7
Quatre Pièces	16,9	34,1	32,5
Cinq Pièces	6,7	12,7	12,2
Six Pièces	7,0	6,1	6,1
Total	100	100	100
Nombre de ménages	156 903	1 528 650	1 685 553

Tableau 24 - Répartition des ménages par taille et milieu de résidence selon le nombre de pièces de l'habitation

	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces et plus	Total	Effectifs de ménage
Urbain								
1 personne	42,4	33,2	10,0	6,0	1,9	6,4	100	
2 personnes	30,4	38,7	15,5	8,1	2,3	4,9	100	
3 personnes	22,6	39,4	19,7	11,0	3,2	4,0	100	
4 personnes	15,7	38,3	23,3	14,3	4,2	4,3	100	
5 personnes	11,0	33,1	27,2	17,7	6,1	4,9	100	
6 personnes	7,8	27,8	29,8	21,2	7,7	5,6	100	
7 personnes	5,3	22,1	29,7	25,2	10,8	6,9	100	
8 personnes	4,0	17,6	29,0	27,7	12,8	8,9	100	
9 personnes	3,0	13,8	27,0	29,3	15,0	11,8	100	
10 personnes et plus	2,3	9,2	20,9	26,5	16,8	24,3	100	
Ensemble	16,3	30,3	22,8	16,9	6,7	7,0	100	
Rural								
1 personne	19,4	28,2	20,9	22,2	5,4	3,8	100	
2 personnes	10,1	22,9	23,9	30,5	9,0	3,6	100	
3 personnes	7,8	20,4	24,0	33,1	10,9	3,8	100	
4 personnes	6,8	18,9	23,7	34,5	11,8	4,2	100	
5 personnes	5,7	17,0	23,2	35,7	13,4	5,0	100	
6 personnes	4,7	14,6	22,5	37,1	14,7	6,3	100	
7 personnes	3,8	12,8	21,8	37,6	16,3	7,5	100	
8 personnes	3,1	10,9	21,0	38,0	17,9	9,1	100	
9 personnes	2,4	9,5	20,6	38,4	18,6	10,4	100	
10 personnes et+	1,9	6,8	16,8	31,4	16,3	26,9	100	
Ensemble	6,9	17,6	22,7	34,1	12,7	6,1	100	
Ensemble								
1 personne	22,4	28,9	19,5	20,1	4,9	4,2	100	
2 personnes	12,0	24,4	23,1	28,4	8,4	3,8	100	
3 personnes	9,1	22,0	23,7	31,3	10,2	3,8	100	
4 personnes	7,6	20,4	23,7	32,9	11,2	4,2	100	
5 personnes	6,2	18,3	23,5	34,2	12,8	5,0	100	
6 personnes	5,0	15,8	23,1	35,8	14,1	6,2	100	
7 personnes	4,0	13,6	22,6	36,5	15,8	7,5	100	
8 personnes	3,2	11,5	21,8	37,0	17,4	9,1	100	
9 personnes	2,5	9,9	21,3	37,4	18,2	10,6	100	
10 personnes et+	2,0	7,2	17,5	30,6	16,4	26,4	100	
Ensemble	7,8	18,7	22,7	32,5	12,2	6,1	100	

IV.1.4 Statut d'occupation de l'habitation

Concernant le statut d'occupation de la maison, on remarque dans l'ensemble que la plupart des chefs de ménage sont propriétaires de leur logement mais sans titre légal (73,5%), surtout en milieu rural (78,0%) mais beaucoup moins en milieu urbain (29,1%). Seulement 10,5% des CM dans l'ensemble sont propriétaires avec titre. Et cette proportion varie énormément d'une

province à l'autre : 17,9% à Makamba et 17,8% à Ruyigi à 4,9% à Muramvya ou 5,2 % à Mwaro.

Ceci est dû aux difficultés d'enregistrement de l'habitation surtout en milieu rural car la population doit parcourir de longues distances étant donné que les services du cadastre n'existent que dans les villes de Bujumbura, de Gitega, de Ngozi et de Bururi seulement. Mais le problème est aujourd'hui entrain d'être résolu avec la mise en place des guichets fonciers qui font que l'enregistrement de la propriété peut se faire aujourd'hui au chef lieu de la commune comme pour l'état civil.

Concernant les différences entre les provinces, elles sont faibles pour la location simple à l'exception de la Mairie de Bujumbura, le logement gratuit, la location vente et le logement de fonction, mais existent entre milieu rural et milieu urbain. Il y a par exemple plus de locataires en milieu urbain qu'en milieu rural.

Il y a plutôt des différences entre les provinces pour la proportion des C.M propriétaires sans titre et la proportion des propriétaires avec titre sans d'ailleurs savoir pourquoi.

Tableau 25- Répartition des chefs de ménage par province, milieu et sexe selon le statut d'occupation de la maison

	Propriétaire sans titre	Propriétaire avec titre	Location simple	Logement gratuit	Location vente	Logement de fonction	Autre.	Total	Effectifs de ménage
BURUNDI	73,5	10,5	8,5	3,5	0,8	0,3	2,9	100	1 685 553
Bubanza	66,7	15,7	7,4	6,2	1,3	0,6	2,1	100	70 407
Bujumbura	76,2	8,1	7,2	5,5	0,6	0,3	2,2	100	107 434
Bururi	75,9	10,4	6,9	3,4	0,4	0,2	2,7	100	110 801
Cankuzo	77,2	10,4	5,9	2,7	0,5	0,2	3,1	100	46 413
Cibitoke	74,2	7,3	9,0	5,2	1,9	0,4	1,9	100	95 082
Gitega	81,1	8,6	5,0	2,4	0,4	0,2	2,2	100	153 049
Karusi	84,3	8,8	3,1	1,4	0,2	0,1	2,0	100	91 974
Kayanza	82,2	6,9	5,1	2,5	0,9	0,3	2,1	100	125 269
Kirundo	76,5	10,4	6,9	3,0	0,7	0,2	2,3	100	146 826
Makamba	65,0	17,9	7,1	3,7	1,0	0,2	5,0	100	83 100
Muramvya	84,2	4,9	4,6	3,0	0,4	0,3	2,6	100	61 149
Muyinga	77,0	8,7	6,5	3,1	0,8	0,2	3,7	100	140 343
Mwaro	87,2	5,2	2,9	2,0	0,2	0,2	2,3	100	57 328
Ngozi	77,3	9,6	5,9	3,5	0,7	0,2	2,8	100	146 138
Rutana	73,7	14,6	4,8	2,4	0,5	0,8	3,1	100	68 445
Ruyigi	68,2	17,8	3,7	3,9	0,5	0,2	5,6	100	84 503
Mairie de Bujumbura	18,0	17,0	50,7	6,7	2,8	1,2	3,6	100	97 292
Rural	78,0	10,0	4,9	3,3	0,7	0,2	2,8	100	1 528 650
Urbain	29,1	15,1	42,9	6,0	2,4	1,4	3,2	100	156 903
Féminin	75,8	9,9	6,6	4,0	0,6	0,1	2,9	100	370 240
Masculin	72,8	10,7	9,0	3,4	0,9	0,4	2,8	100	1 315 313

IV.2 Confort et qualité de l'habitation

IV.2.1 Habitation et matériaux utilisés

IV.2.1.1 Murs

Pour l'ensemble du pays les briques adobes dominant (59,5%), puis suivent le bois/pisé non cimenté (24,0%) et les briques cuites (8,2%). La part des autres matériaux est négligeable.

En milieu urbain les briques adobes priment (57,9%), suivent les briques cuites (27,2%), de même en milieu rural viennent d'abord les briques adobes (59,6%), suit le bois/pisé non cimenté (25,7%) tandis que les briques cuites concernent seulement 6,2% de habitations. Ceci dénote de la meilleure qualité des maisons en milieu urbain qu'en milieu rural. Concernant la qualité de ces matériaux, les briques cuites sont plus solides et résistent mieux aux intempéries car faites avec de l'argile cuite contrairement aux briques adobes qui ne sont pas résistantes car faites avec de la terre molle.

Les matériaux utilisés pour les murs diffèrent d'une province à l'autre mais à quelques exceptions près c'est la brique adobe qui domine. Pour les provinces de Gitega et de Kayanza surpeuplées, les populations utilisent pour les murs beaucoup plus les briques à défaut du bois d'œuvre.

On remarque que les matériaux les plus utilisés proviennent essentiellement du milieu naturel, ce qui montre la forte pression exercée par l'homme sur le milieu. Ceci entraîne les problèmes environnementaux que connaît le pays et qui risquent de s'aggraver dans l'avenir, par le biais de l'érosion et de la déforestation.

Tableau 26 - Répartition des habitations selon les matériaux des murs, la province et le milieu de résidence

	Matériaux										Effectifs de ménage
	Briques adobes	Bois/pisé non cimenté	Briques cuites	Pierres	Bois/pisé cimenté	Blocs ciment /Béton	Planches	Plastiques /sheetings /cartons	Autres	Total	
BURUNDI	59,5	24,0	8,2	1,4	1,4	0,5	1,1	0,4	3,4	100	1 685 553
Bubanza	54,9	35,7	2,1	1,2	1,8	0,3	1,8	0,2	2,0	100	70 407
Bujumbura	67,3	20,0	6,3	1,8	1,4	0,6	0,7	0,1	1,8	100	107 434
Bururi	33,8	31,8	25,9	1,0	2,8	0,5	1,4	0,1	2,7	100	110 801
Cankuzo	53,0	33,8	2,1	2,1	1,0	0,4	2,6	0,4	4,6	100	46 413
Cibitoke	57,8	24,8	9,3	2,3	1,9	0,5	1,2	0,1	2,1	100	95 082
Gitega	88,6	3,6	3,3	1,5	1,0	0,5	0,2	0,1	1,4	100	153 049
Karusi	64,6	25,8	1,2	0,9	1,1	0,3	0,8	0,3	4,9	100	91 974
Kayanza	85,0	7,4	2,9	0,8	1,6	0,2	0,5	0,1	1,5	100	125 269
Kirundo	32,2	56,3	1,3	1,2	1,3	0,4	1,4	0,9	5,0	100	146 826
Makamba	38,6	15,4	37,1	1,0	1,1	0,3	2,2	0,4	3,9	100	83 100
Muramvya	82,7	8,3	3,5	1,8	0,9	0,4	0,6	0,1	1,7	100	61 149
Muyinga	39,5	43,6	1,8	2,0	1,3	0,2	1,4	1,7	8,5	100	140 343
Mwaro	66,2	23,8	1,9	1,6	3,4	0,3	0,9	0,7	1,1	100	57 328
Ngozi	60,0	28,8	3,4	1,3	1,2	0,3	1,2	0,4	3,4	100	146 138
Rutana	64,3	18,9	8,9	1,9	0,7	0,9	0,9	0,3	3,2	100	68 445
Ruyigi	71,2	13,8	3,3	2,8	0,6	0,3	1,1	0,6	6,2	100	84 503
Mairie de Bujumbura	60,1	2,9	29,5	0,3	1,5	3,1	0,2	0,1	2,3	100	97 292
Rural	59,6	25,7	6,2	1,5	1,4	0,3	1,1	0,4	3,5	100	1 528 650
Urbain	57,9	7,1	27,2	0,6	1,7	2,5	0,5	0,1	2,4	100	156 903

IV.2.1.2 Toiture

Dans l'ensemble du pays, c'est la paille qui vient en 1^{er} lieu avec 35,8%, suivie de la tôle avec 33,1% et la tuile locale avec 25,6%. Concernant la qualité des matériaux pour la toiture, la tôle est évidemment meilleure mais plus chère que les autres matériaux. La tuile locale pose des problèmes pour la pose car la charpente doit être solide.

Les matériaux utilisés pour la toiture varient d'une province à l'autre. On remarque que la tôle locale est plus utilisée dans certaines provinces comme Kayanza (85,5% des habitations), Muramvya (71,4%), Gitega (46,4%) où les fours tunnels sont plus développés. Le four tunnel est une technique qui consiste à faire cuire avec du bois les tuiles à chaleur intense dans un ouvrage souterrain. De cette façon la cuisson est plus rapide et les tuiles coûtent relativement moins cher dans les régions où il ya des fours tunnels.

En milieu urbain 77,6% des habitations sont couvertes de tôle contre 28,6% en milieu rural.

On peut dire ici aussi que la qualité des matériaux de la toiture est également meilleure en milieu urbain que rural. Les gens ont en ville plus de moyens d'acheter des matériaux de meilleure qualité qu'à la campagne et de ce fait le confort est meilleur en milieu urbain qu'en milieu rural.

Au Rwanda, on remarque selon toujours le recensement de 2002, que la qualité des maisons est de façon générale meilleure qu'au Burundi si l'on considère du moins les matériaux de la toiture car au Rwanda on n'a que 11,5% seulement de maisons couvertes de paille contre 35,8% de maisons au Burundi et dans l'ensemble on a 43,4% des habitations couvertes de tôles et 39,6% couvertes de tuiles au Rwanda contre respectivement 33,1% et 25,6% au Burundi.

Ici aussi les matériaux les plus utilisés proviennent essentiellement du milieu naturel, ce qui montre la forte pression exercée par l'homme sur l'environnement. Ceci entraîne les problèmes environnementaux que connaît le pays et qui risquent de s'aggraver dans l'avenir, par le biais de l'érosion et de la déforestation.

Tableau 27- Répartition des habitations selon les matériaux de la toiture, la province et le milieu de résidence

	Type de materiel							Total	Effectifs de ménage
	Paille	Tôle	Tuile locale	Tuile/Ardoise industrielles	Cartons/Sheetings	Béton	Autres		
BURUNDI	35,8	33,1	25,6	1,5	1,2	0,2	2,5	100	1 685 553
Bubanza	52,2	23,2	20,1	1,5	0,8	0,1	2,1	100	70 407
Bujumbura	34,7	52,1	6,5	1,6	1,6	0,2	3,3	100	107 434
Bururi	45,5	44,8	5,5	0,7	1,2	0,3	2,0	100	110 801
Cankuzo	59,3	25,4	10,6	0,8	1,1	0,2	2,6	100	46 413
Cibitoke	48,1	39,9	7,1	1,7	0,6	0,2	2,4	100	95 082
Gitega	24,5	25,7	46,4	1,2	0,7	0,2	1,3	100	153 049
Karusi	45,7	19,0	29,7	0,7	1,1	0,2	3,7	100	91 974
Kayanza	9,0	2,4	85,5	1,2	0,5	0,3	1,2	100	125 269
Kirundo	47,0	35,1	12,3	1,2	2,0	0,2	2,2	100	146 826
Makamba	34,4	53,3	5,6	0,7	1,6	0,4	4,2	100	83 100
Muramvya	14,4	9,9	71,4	2,0	0,3	0,2	1,8	100	61 149
Muyinga	44,5	34,9	11,5	1,2	3,3	0,2	4,5	100	140 343
Mwaro	32,0	17,6	47,3	0,8	0,9	0,2	1,2	100	57 328
Ngozi	30,0	21,7	44,3	1,2	0,7	0,2	1,8	100	146 138
Rutana	55,1	33,7	5,7	1,6	1,2	0,3	2,4	100	68 445
Ruyigi	53,0	34,1	6,6	1,4	1,3	0,1	3,5	100	84 503
Mairie de Bujumbura	1,0	84,5	3,6	6,6	0,6	0,8	2,9	100	97 292
Rural	38,9	28,6	27,4	1,2	1,3	0,2	2,5	100	1 528 650
Urbain	5,7	77,6	8,0	4,8	0,6	0,6	2,6	100	156 903

IV.2.1.3 Pavement

Dans l'ensemble, le pavement des habitations est couvert à 85,0% de terre (même situation qu'au Rwanda où le pavement des habitations est couvert à 85,3% de terre), suivie de loin par le ciment à 8,1% (meilleure situation au Rwanda où le ciment représente 12,2%).

Les matériaux utilisés varient aussi selon les provinces et le milieu de résidence. Mais partout dans les provinces, c'est la terre qui domine suivie de loin par le ciment. Le ciment est peu utilisé dans les provinces périphériques : Ruyigi, Kirundo, Cankuzo, sans doute à cause du

coût du ciment plus élevé dû aux frais de transport à partir de la ville de Bujumbura où le ciment est généralement acheté chez des grossistes.

Le pavement est meilleur en milieu urbain avec 47,6% des habitations couvert de ciment contre 4,1% en milieu rural. En ville, le ciment est plus utilisé qu'à la campagne car les gens ont plus de moyens de s'en procurer.

Tableau 28- Répartition des habitations selon les matériaux du pavement, la province et le milieu de résidence

	Materiaux							Effectifs de ménage
	Terre	Ciment	Pierres	Briques cuites	Carreaux	Autres	Ensemble	
BURUNDI	85,0	8,1	1,7	1,3	1,7	2,2	100	1 685 553
Bubanza	91,2	3,8	1,6	0,8	1,1	1,3	100	70 407
Bujumbura	87,0	7,8	1,7	0,7	1,1	1,5	100	107 434
Bururi	82,1	11,5	1,4	2,0	1,1	1,9	100	110 801
Cankuzo	89,7	3,4	2,1	0,4	1,4	3,0	100	46 413
Cibitoke	90,9	5,0	1,3	0,8	0,7	1,3	100	95 082
Gitega	87,5	5,9	1,9	1,2	1,9	1,6	100	153 049
Karusi	92,6	2,3	1,1	0,7	1,2	2,1	100	91 974
Kayanza	88,1	3,5	1,9	3,2	2,0	1,4	100	125 269
Kirundo	90,6	3,5	1,2	0,6	1,7	2,3	100	146 826
Makamba	84,6	6,7	1,1	2,7	1,4	3,5	100	83 100
Muramvya	84,9	6,5	1,8	2,8	2,4	1,6	100	61 149
Muyinga	88,3	4,0	1,4	0,5	2,0	3,9	100	140 343
Mwaro	82,8	9,2	2,1	1,7	2,8	1,4	100	57 328
Ngozi	88,3	4,7	1,6	1,8	1,8	1,8	100	146 138
Rutana	88,3	4,5	2,7	1,0	0,9	2,5	100	68 445
Ruyigi	88,8	3,3	2,1	0,7	0,9	4,2	100	84 503
Mairie de Bujumbura	36,3	54,7	2,2	0,6	3,5	2,7	100	97 292
Rural	89,3	4,1	1,6	1,3	1,6	2,2	100	1 528 650
Urbain	43,4	47,6	2,1	1,8	2,7	2,5	100	156 903

IV.2.2 Habitation et approvisionnement en eau

Dans l'ensemble du pays c'est la source aménagée qui est la plus utilisée, 47,2% des habitations suivie par la source non aménagée (17,6%) et du robinet public (16,2%).

En milieu urbain, le recensement de 2008 montrent que c'est le robinet public qui est le plus utilisé avec 37,2%, suivi par l'eau de robinet extérieur avec 25,1% et l'eau de robinet intérieur avec 14,0% des ménages.

En milieu rural, c'est la source aménagée qui vient en tête avec 50,8% des habitations suivie de la source non aménagée avec 19,0% et du robinet public avec 14,0%.

Dans l'ensemble du pays, une proportion non négligeable des habitations utilise encore l'eau de rivière/lac (9,4%). La situation est plus inquiétante au Rwanda où dans l'ensemble du pays, 8,5% des ménages ordinaires utilisent encore l'eau de lac/marigot/étang et 6,8% des ménages ordinaires l'eau de rivière.

On voit qu'il y a des disparités entre la ville et la campagne en ce qui est de l'utilisation du robinet intérieur 14,0% en milieu urbain contre 2,2% en milieu rural. Ceci est le signe d'une différence d'accès aux infrastructures d'approvisionnement en eau.

En 1990 l'analyse des données du recensement a révélée que dans l'ensemble 63,1% des habitations avaient accès à l'eau potable, c'est-à-dire l'eau provenant des 4 sources suivantes : robinet intérieur, robinet extérieur, borne fontaine, source aménagée. Si l'on tient compte de cette définition, en 2008, dans l'ensemble 71,1% des habitations avait accès à l'eau potable. La situation s'est donc améliorée. En milieu urbain en 2008, 88,4% des habitations avaient accès à l'eau potable constituée par ces 4 sources contre 69,2% en milieu rural. L'analyse des données du recensement de 1990 n'a pas fourni les taux pour le milieu rural et urbain.

Selon les Objectifs du Millénaire pour le Développement, Objectif 7 « Assurer un environnement durable », la Cible 10 envisage de « Réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base ». Au regard de ce qui précède et de la proportion des habitations qui ont accès à l'eau potable en 2008, ceci voudrait dire que pour répondre à cet objectif 7, il faudrait que dans cinq ans au moins 85% des habitations du pays aient accès à l'eau potable.

Si on regarde l'approvisionnement en eau selon les 4 sources, on remarque des disparités selon les provinces. On peut distinguer deux catégories de provinces. Des provinces mieux desservies qui sont au-dessus de la moyenne nationale, c'est-à-dire dont plus de 71,1% des habitations ont accès à l'eau potable. Il s'agit des provinces suivantes : Mairie : 92,3%, Ngozi : 85,8%, Muramvya : 84,9%, Kayanza : 83,6%, Karusi : 82,2%, Gitega : 77,7%, Muyinga : 77,7%, Mwaro : 75,2%.

Les autres provinces sont en dessous de la moyenne nationale et c'est sur ces provinces que les efforts du Gouvernement devraient se concentrer. Il s'agit de : Cankuzo : 64,3%, Ruyigi : 63,5%, Cibitoke : 61,4%, Makamba : 60,3%, Kirundo : 60,1%, Bujumbura rural : 59,7%, Bubanza : 58,8%, Rutana : 55,1%, Bururi : 49,9%.

Dans le cadre des réformes dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, le Ministère de l'Energie et des Mines a réalisé en 2008, un Inventaire National Eau et Assainissement (INEA) afin d'obtenir des informations sur l'état des lieux des différents ouvrages hydrauliques à travers le pays.

La méthodologie utilisée pour cet inventaire est différente de celle du recensement quant à la méthode de calcul et aux types de source d'eau retenus. L'Inventaire National Eau et Assainissement a pris en considération des facteurs que le recensement n'a pas pris en compte : la condition optimale de desserte et la condition pour la distance au point d'eau. Il a aussi retenu les types de source d'eau suivants : source aménagée, puits, forage, borne fontaine et branchement privé (exclus captages) alors que le recensement n'a pas considéré dans les sources d'eau potable les puits qui sont utilisés par exemple dans les provinces de Kirundo et de Rutana. Rien d'étonnant si donc les statistiques sont différentes d'une source à l'autre et difficilement comparables (taux de couverture théorique en eau potable de 55% au niveau national selon l'Inventaire National Eau et Assainissement et 71,1% des habitations qui avaient accès à l'eau potable dans l'ensemble selon le recensement de la population et de l'habitat en 2008).

Tableau 29- Répartition des habitations selon le mode d'approvisionnement en eau, la province et le milieu de résidence

Province	Mode d'approvisionnement en eau									Effectifs de ménages
	Source aménagée	Robinnet public	Robinnet extérieur	Robinnet intérieur	Total	Source non aménagée	Rivière/lac	Autres	Total	
	BURUNDI	47.2	16.2	4.4	3.3	71.1	17.6	9.4	1.9	
Bubanza	25.8	27.2	3.3	2.5	58.8	24.4	15.5	1.2	100	70 407
Bujumbura	29.4	22.4	5.1	2.8	59.7	26.1	12.1	2.1	100	107 434
Bururi	18.4	25.1	4	2.4	49.9	33.6	14.7	1.8	100	110 801
Cankuzo	42.8	16.4	2.7	2.4	64.3	17.9	14.9	2.9	100	46 413
Cibitoke	28.6	27.3	3.6	1.9	61.4	24.3	12.6	1.7	100	95 082
Gitega	61.3	10.8	2.9	2.7	77.7	18.4	2.6	1.3	100	153 049
Karusi	68.3	10.5	1.8	1.6	82.2	13.7	2.3	1.7	100	91 974
Kayanza	68.6	9.8	2.4	2.8	83.6	14.4	1	1	100	125 269
Kirundo	46.7	9.6	1.2	2.6	60.1	17.1	21.5	1.3	100	146 826
Makamba	36.1	17.4	4.3	2.5	60.3	14.4	21.6	3.7	100	83 100
Muramvya	70.5	8.8	2.9	2.7	84.9	12.4	1.5	1.2	100	61 149
Muyinga	66.7	6.3	2.2	2.5	77.7	15.7	3.7	2.9	100	140 343
Mwaro	59.7	11.1	2.5	1.9	75.2	18.7	5.1	1	100	57 328
Ngozi	70	10.2	2.9	2.7	85.8	11.5	1.8	1	100	146 138
Rutana	31.3	18.9	2.6	2.3	55.1	19.7	22.5	2.6	100	68 445
Ruyigi	46	13.5	2	2	63.5	17.7	15.4	3.4	100	84 503
Mairie de Bujumbura	4	42.2	29.1	17	92.3	2	2.2	3.4	100	97 292
Rural	50.8	14	2.2	2.2	69.2	19	10	1.8	100	1 528 650
Urbain	12.1	37.2	25.1	14	88.4	4.4	3.5	3.6	100	156 903

IV.2.3 Habitation et énergie

IV.2.3.1 Eclairage

Dans l'ensemble du pays, la principale source d'énergie utilisée pour l'éclairage est le feu de bois : 42,6% des habitations (contre 17,5% au Rwanda, le lampion venant en tête avec 64,0%). L'électricité n'est utilisée que dans 4,8% des habitations (4,1% au Rwanda) dans l'ensemble (1,75% en 1990) bien qu'en milieu urbain c'est l'électricité qui vient en tête : 39,6% alors qu'en milieu rural c'est le feu de bois : 46,3%. L'électricité n'est utilisée que dans 1,2% des habitations rurales contre 0,16% en 1990. Il y a eu une légère amélioration.

La situation est variable selon les provinces (4,4% des habitations pour Bururi, 2,6% des habitations pour Makamba, 1,7 % des habitations pour Muyinga, 1,1% des habitations pour Cankuzo mais seulement 0,9% des habitations pour Karusi). Certaines zones ne sont plus desservies en électricité car les centrales électriques qui les desservaient ne fonctionnent plus. Des efforts sont donc à faire de la part du Gouvernement dans ce secteur en réhabilitant les centrales électriques qui ne fonctionnent plus et en construisant de nouvelles.

Tableau 30- Répartition des habitations selon le mode d'éclairage, la province et le milieu de résidence

	Mode d'éclairage							Effectifs de ménage
	Feu de bois	Lampion/Mazout	Lampe à pétrole	Bougie	Electricité	Autres	Total	
BURUNDI	42,6	28,7	8,8	7,0	4,8	8,2	100	1 685 553
Bubanza	45,2	36,3	4,1	6,7	2,5	5,1	100	70 407
Bujumbura	27,6	46,8	10,5	8,8	2,2	4,1	100	107 434
Bururi	42,2	20,2	19,1	7,2	4,4	7,0	100	110 801
Cankuzo	54,2	28,4	4,9	3,7	1,1	7,7	100	46 413
Cibitoke	31,8	33,5	14,1	10,0	2,6	8,0	100	95 082
Gitega	42,7	33,2	6,4	4,9	2,9	10,0	100	153 049
Karusi	62,2	21,5	3,7	3,9	0,9	7,8	100	91 974
Kayanza	54,0	21,9	3,7	8,9	2,4	9,1	100	125 269
Kirundo	42,7	33,6	6,3	6,7	1,4	9,3	100	146 826
Makamba	22,8	41,9	20,1	3,7	2,6	8,9	100	83 100
Muramvya	48,0	28,9	5,2	8,3	2,3	7,2	100	61 149
Muyinga	43,3	33,5	9,1	3,9	1,7	8,6	100	140 343
Mwaro	55,8	19,1	7,1	6,6	1,1	10,4	100	57 328
Ngozi	53,1	24,1	3,7	7,0	2,6	9,4	100	146 138
Rutana	52,6	24,3	5,9	5,4	1,2	10,6	100	68 445
Ruyigi	53,2	21,8	8,2	4,2	1,2	11,4	100	84 503
Mairie de Bujumbura	2,7	12,2	17,2	17,6	46,9	3,3	100	97 292
Rural	46,3	29,9	8,0	5,9	1,2	8,7	100	1 528 650
Urbain	6,6	16,6	16,3	17,1	39,6	3,8	100	156 903

IV.2.2.2 Energie pour la cuisson

Dans l'ensemble, c'est le bois de chauffe qui vient en tête avec 79,0% des ménages (94,8% en 1990). Au Rwanda, la principale source d'énergie pour la cuisson reste aussi le bois de chauffe (84,4%).

Au niveau des provinces, on remarque que le bois de chauffe est utilisé presque dans les mêmes proportions.

En milieu urbain presque 60% des ménages (59,1%) utilisent le charbon (63,67% en 1990) et 71,9% en Mairie de Bujumbura alors qu'en milieu rural 84,3% utilisent le bois de chauffe (94,9% en 1990). Le charbon est en revanche peu utilisé en milieu rural (3,5% des ménages). Remarquons que l'électricité et le gaz sont rarement utilisés pour la cuisson (électricité : 0,2% des ménages dans l'ensemble et le gaz : 1,6%).

Dans ce secteur on voit aussi la forte pression exercée par l'homme sur la nature particulièrement sur la ressource bois aussi bien pour l'éclairage que pour la cuisson alors que le remplacement du bois coupé ne suit pas systématiquement.

Il faut noter tout de même que des efforts ont été déployés par le Gouvernement ces dernières années surtout en termes d'allocation de budget de plus en plus croissant pour le reboisement puisque celui-ci est passé de 60 millions de FBu en 2008 à 2 milliards en 2009 et à 4 milliards en 2010.

Tableau 31- Répartition des habitations selon la source d'énergie pour la cuisson, la province et le milieu de résidence

	Source d'énergie pour la cuisson									Effectifs de ménage
	Bois de chauffe	Charbon de bois	Matériaux végétaux	Pétrole	Electricité	Gaz	Tourbes	Autres	Ensemble	
BURUNDI	79,0	8,7	5,7	2,1	0,2	1,6	0,1	2,6	100	1 685 553
Bubanza	83,2	6,8	4,2	2,0	0,2	1,7	0,0	1,9	100	70 407
Bujumbura	79,9	6,4	7,3	1,9	0,3	1,9	0,1	2,3	100	107 434
Bururi	86,5	4,7	2,6	2,1	0,1	1,6	0,1	2,4	100	110 801
Cankuzo	88,6	3,1	1,2	2,7	0,0	1,7	0,1	2,6	100	46 413
Cibitoke	86,3	6,8	2,3	1,6	0,1	1,3	0,0	1,6	100	95 082
Gitega	79,1	6,5	8,7	1,9	0,1	1,5	0,1	2,1	100	153 049
Karusi	85,9	3,3	5,7	1,7	0,1	1,4	0,1	1,9	100	91 974
Kayanza	76,2	5,0	12,6	3,0	0,1	1,1	0,1	1,9	100	125 269
Kirundo	85,0	3,0	5,3	2,1	0,1	2,1	0,1	2,3	100	146 826
Makamba	86,1	4,7	2,1	1,6	0,1	1,6	0,1	3,6	100	83 100
Muramvya	76,7	4,6	12,6	2,5	0,1	1,1	0,1	2,3	100	61 149
Muyinga	84,3	3,8	4,3	2,1	0,1	2,1	0,1	3,1	100	140 343
Mwaro	83,6	3,1	7,0	2,1	0,0	1,7	0,4	2,0	100	57 328
Ngozi	79,1	5,5	9,1	2,6	0,1	1,6	0,1	1,9	100	146 138
Rutana	88,0	3,9	1,3	2,5	0,1	1,8	0,1	2,4	100	68 445
Ruyigi	87,5	4,0	2,3	1,5	0,0	1,1	0,1	3,5	100	84 503
Mairie de Bujumbura	13,5	71,9	1,5	1,8	2,0	1,8	0,0	7,3	100	97 292
Rural	84,3	3,5	6,0	2,2	0,1	1,6	0,1	2,3	100	1 528 650
Urbain	27,6	59,1	2,2	1,6	1,5	1,7	0,1	6,3	100	156 903

IV.2.4 Habitation et lieu d'aisance

Dans l'ensemble 61,9% des ménages utilisent le WC extérieur privé, suivi par les ménages ayant les WC extérieur collectif : 27,7%. Ceci se remarque dans toutes les provinces suite à l'habitation isolée qui est généralisé dans le milieu rural du pays.

En milieu urbain, c'est le WC extérieur collectif qui vient en tête : 51,1%, suivi du WC extérieur privé : 27,6%.

En milieu rural, c'est le WC extérieur privé qui prédomine, soit 65,4%. On voit aussi qu'il manque des lieux d'aisance appropriés même en ville puisque 2,1% des habitations en milieu urbain en sont dépourvus et que c'est la brousse qui constitue le lieu d'aisance.

On remarque aussi que le WC intérieur avec chasse eau est peu représenté : 10,8% en milieu urbain et 0,3% des habitations en milieu rural.

Tableau 32- Répartition des habitations selon le type de lieu d'aisance, la province et le milieu de résidence

	Type de lieu d'aisance						Effectifs de ménage
	WC extérieur privé	WC extérieur collectif	WC intérieur chasse eau	Brousse	Autres	Total	
BURUNDI	61,9	27,7	1,3	4,5	4,6	100	1 685 553
Bubanza	57,8	31,1	0,4	5,3	5,3	100	70 407
Bujumbura	62,9	28,9	0,5	3,8	3,9	100	107 434
Bururi	62,0	31,3	0,7	2,3	3,8	100	110 801
Cankuzo	49,2	38,4	0,3	6,9	5,2	100	46 413
Cibitoke	50,1	42,2	0,3	3,9	3,6	100	95 082
Gitega	71,3	20,2	0,8	3,5	4,3	100	153 049
Karusi	77,1	14,4	0,2	4,0	4,4	100	91 974
Kayanza	68,7	22,2	0,4	4,3	4,4	100	125 269
Kirundo	62,0	23,7	0,4	9,3	4,6	100	146 826
Makamba	63,1	29,2	0,5	2,7	4,5	100	83 100
Muramvya	67,5	24,9	0,8	2,5	4,3	100	61 149
Muyinga	67,8	20,6	0,4	5,4	5,8	100	140 343
Mwaro	71,3	22,8	0,4	2,6	2,9	100	57 328
Ngozi	62,9	26,0	0,5	5,8	4,8	100	146 138
Rutana	65,4	26,3	0,5	4,3	3,5	100	68 445
Ruyigi	66,7	22,4	0,3	5,3	5,3	100	84 503
Mairie de Bujumbura	16,3	60,8	14,1	1,9	6,9	100	97 292
Rural	65,4	25,1	0,3	4,7	4,4	100	1 528 650
Urbain	27,6	53,1	10,8	2,1	6,5	100	156 903

IV.2.5 Habitation et assainissement

IV.2.5.1 Evacuation des eaux usées

Plusieurs modes d'évacuation des eaux usées sont utilisés:

- la cour qui est la partie non construite située devant ou derrière l'habitation ;
- la broussaille qui est la partie envahie par de la végétation touffue ;
- la rigole qui est une canalisation en terre ;
- le collecteur principal qui est une grande canalisation recueillant les eaux de pluie des canalisations secondaires ;
- le puisard qui est un puits construit en pierres sèches destiné à recevoir et absorber les eaux des vannes et résidus liquides ;
- et enfin le puits perdu qui se présente sous forme de cavité circulaire, profonde et étroite à parois maçonnées, pratiquée dans le sol, remplie de pierres pour recevoir et absorber les eaux usées.

De tous ces modes d'évacuation des eaux usées, on peut dire que seuls les deux derniers sont appropriés puisque pour les autres modes, les eaux usées déversées restent à l'air libre et polluent l'atmosphère.

Dans l'ensemble les eaux usées sont déversées par 59,2% des ménages dans la cour, suivie des ménages qui les déversent dans la broussaille, soit 14,8% des ménages, etc... Dans toutes les provinces ce sont la cour, la broussaille, rigole et autres lieux qui servent d'évacuation des eaux usées.

Le puisard n'est utilisé que par 4,1% de l'ensemble des ménages et le puits perdu par 1,3%. En milieu urbain c'est la cour qui vient en 1^{ère} position avec 39,8% des ménages suivie par la rigole par 21,3% et en milieu rural c'est la cour qui prédomine : 61,2% des ménages suivie par la broussaille : 15,7% des ménages.

On voit donc qu'il y'a des problèmes d'assainissement qui se posent aussi bien en ville qu'à la campagne avec tous les risques des maladies liées au mauvais assainissement du milieu telle que la malaria, les maladies diarrhéiques, etc...

Tableau 33- Répartition des habitations selon le lieu d'évacuation des eaux usées, la province et le milieu de résidence

	Lieu d'évacuation									Effectifs de ménage
	Dans la cour	Dans la broussaille	Rigole	Collecteur principal	Puisard	Dans la rue	Puits perdu	Autres	Total	
BURUNDI	59,2	14,8	7,4	0,9	4,1	2,2	1,3	10,0	100	1 685 553
Bubanza	49,2	35,4	4,8	0,4	2,5	2,7	0,6	4,5	100	70 407
Bujumbura	45,5	24,6	14,0	0,4	5,8	1,4	0,4	7,9	100	107 434
Bururi	47,5	18,1	10,6	0,6	9,7	1,6	1,5	10,5	100	110 801
Cankuzo	69,5	12,7	3,5	0,2	1,9	1,2	0,5	10,5	100	46 413
Cibitoke	47,4	35,4	3,9	0,5	2,8	2,4	0,3	7,3	100	95 082
Gitega	57,8	9,2	8,2	0,9	5,7	1,3	1,2	15,6	100	153 049
Karusi	72,0	9,8	3,3	0,3	2,8	1,0	0,2	10,6	100	91 974
Kayanza	57,5	16,4	8,4	0,7	3,9	1,7	0,4	10,8	100	125 269
Kirundo	79,4	8,9	3,2	0,3	1,9	1,1	0,2	4,9	100	146 826
Makamba	50,2	22,4	6,7	0,7	5,1	1,8	1,3	11,6	100	83 100
Muramvya	62,0	8,8	8,0	0,6	5,3	1,5	0,6	13,2	100	61 149
Muyinga	69,6	11,9	4,4	0,4	2,2	1,3	0,7	9,6	100	140 343
Mwaro	48,1	4,4	9,7	1,1	11,7	0,7	1,4	22,9	100	57 328
Ngozi	71,1	9,5	5,7	0,4	2,6	1,9	0,8	8,0	100	146 138
Rutana	64,4	14,2	3,5	1,0	3,5	1,4	1,1	10,9	100	68 445
Ruyigi	67,3	12,6	4,2	0,3	1,5	1,1	0,6	12,4	100	84 503
Mairie de Bujumbura	32,2	4,5	23,4	7,4	4,0	13,3	10,2	5,0	100	97 292
Rural	61,2	15,7	6,0	0,5	4,1	1,4	0,6	10,5	100	1 528 650
Urbain	39,8	6,5	21,3	5,2	4,8	9,9	7,6	5,0	100	156 903

IV.2.5.2 Evacuation des déchets

Plusieurs modes d'évacuation des déchets sont utilisés. On trouve que la compostière qui est constitué d'un trou aménagé où sont enfouis les déchets végétaux qui finissent par se décomposer et servir de fumier est le mode d'évacuation des déchets le plus utilisé. D'autres modes interviennent aussi tel que l'épandage des déchets dans les parcelles de cultures, la poubelle individuelle ou collective mise au bord de la rue en attendant que les camions des

SETEMU ou les associations privées de ramassage des ordures fassent la collecte, etc...Malheureusement, ces poubelles peuvent rester longtemps sur la rue avant d'être collectées.

Dans l'ensemble, c'est la compostière qui vient en tête avec 45,8% des ménages suivie de 36,4% de ceux qui utilisent les champs. Même situation au Rwanda où c'est d'abord aussi la compostière (45,4%) suivie par les champs (43,0%). A la campagne, la compostière vient en tête : 47,9% suivie des champs : 38,7%.

En milieu rural, la compostière est plus appropriée plutôt que de jeter les déchets dans les champs ou dans la rivière.

L'utilisation de la compostière se remarque surtout dans les provinces de fortes densités (Kayanza, Ngozi, Gitega, Muramvya) où il n'y a pas beaucoup de têtes de gros bétail pour la production de fumier.

En ville c'est la poubelle individuelle qui vient en tête avec 27,4% des ménages suivie de la compostière : 24,8% et de la poubelle collective : 18,4%.

L'évacuation des déchets pose donc aussi un problème aussi bien en ville qu'en milieu rural d'où beaucoup d'efforts sont encore à faire dans le domaine de l'hygiène et de l'assainissement du milieu afin d'éradiquer les maladies liées au manque d'assainissement citées plus haut.

Tableau 34- Répartition des habitations selon le mode d'évacuation des déchets, la province et le milieu de résidence

	Mode d'évacuation des déchets								Effectifs de ménage
	Compostière	Dans les champs	Poubelle individuelle	Poubelle collective	Dans la rivière	A bord de la rue	Autres	Total	
BURUNDI	45,8	36,4	7,7	4,1	0,5	1,9	3,7	100	1 685 553
Bubanza	25,9	53,0	6,4	4,3	0,5	4,2	5,7	100	70 407
Bujumbura	55,5	28,7	6,9	3,6	0,4	1,6	3,3	100	107 434
Bururi	47,8	35,9	6,8	3,3	0,3	2,9	3,0	100	110 801
Cankuzo	44,7	43,9	3,9	2,5	0,2	0,9	3,8	100	46 413
Cibitoke	18,4	63,7	5,1	4,0	0,8	3,1	4,8	100	95 082
Gitega	61,9	25,0	5,8	2,9	0,2	1,0	3,2	100	153 049
Karusi	49,2	41,3	4,2	1,7	0,2	0,5	2,8	100	91 974
Kayanza	63,9	23,2	6,4	2,4	0,3	1,4	2,5	100	125 269
Kirundo	34,5	50,9	6,7	3,0	0,2	1,4	3,2	100	146 826
Makamba	44,5	37,8	7,2	3,4	0,3	1,7	5,0	100	83 100
Muramvya	74,3	13,9	5,4	2,6	0,3	0,9	2,6	100	61 149
Muyinga	39,3	45,2	6,4	3,4	0,3	0,9	4,5	100	140 343
Mwaro	79,3	11,2	4,5	1,9	0,2	0,5	2,5	100	57 328
Ngozi	59,6	27,0	5,6	3,3	0,3	1,4	2,8	100	146 138
Rutana	35,8	51,1	6,0	2,4	0,2	1,1	3,4	100	68 445
Ruyigi	26,9	61,4	4,0	1,4	0,3	0,7	5,3	100	84 503
Mairie de Bujumbura	15,5	8,0	37,2	22,2	3,1	8,0	6,0	100	97 292
Rural	47,9	38,7	5,7	2,6	0,3	1,3	3,5	100	1 528 650
Urbain	24,8	13,9	27,4	18,4	2,1	7,8	5,6	100	156 903

IV.2.6 Biens possédés par le ménage

IV.2.6.1 Moyens d'information

Dans l'ensemble, c'est la radio qui est le moyen d'information le plus utilisé : 43,5% des ménages (20,2% en 1990), 47,6% des ménages dirigés par les hommes et 32% des ménages dirigés par les femmes. Les proportions varient peu d'une province à l'autre. C'est sans doute le moyen le plus facile à acquérir partout par rapport à la télévision par exemple (coût, énergie utilisée). En milieu urbain 46,8% des ménages possèdent la radio (49,8% en 1990), tandis qu'en milieu rural 42,9% des ménages possèdent cette commodité (18,5% en 1990).

Il faut noter aussi qu'un peu plus de la moitié des chefs de ménage (51,4%) ne possèdent aucun moyen d'information. Au Rwanda, le recensement de 2002 indique que 56,3% des ménages n'ont aucun moyen d'information.

On remarque donc une forte expansion de la radio dans l'ensemble mais surtout en milieu rural. Ceci peut s'expliquer par le fait que durant la période de crise les gens ont voulu chaque fois être au courant de l'évolution de la situation socio-politique du pays surtout aux moments forts de la crise. Par contre la télévision est peu utilisée même en milieu urbain seulement par 4,5% des ménages et 0,3% des ménages ruraux. L'internet comme moyen d'information est encore à ses débuts : seulement 0,1% des ménages dans l'ensemble, 0,7% des ménages urbains et presque inexistant en milieu rural.

Dans l'ensemble 48,4% des ménages ne possèdent aucun moyen d'information, 69,6% des ménages dirigés par un homme et 53,0% des ménages dont le CM est de sexe féminin.

Tableau 35- Répartition des chefs de ménage par province selon l'outil d'information

	Outils d'information							Effectifs de ménage
	Aucun	Radio	Télévision	Internet	Radio+ télévision	Autres	Total	
BURUNDI	51,4	43,5	0,9	0,1	2,7	1,4	100	1 685 553
Bubanza	54,2	43,5	0,6	0,0	0,5	1,2	100	70 407
Bujumbura	50,5	47,4	0,3	0,0	0,7	1,1	100	107 434
Bururi	48,6	48,0	0,8	0,0	1,1	1,6	100	110 801
Cankuzo	54,5	42,9	0,3	0,0	0,3	2,0	100	46 413
Cibitoke	53,6	43,9	0,3	0,0	0,7	1,4	100	95 082
Gitega	49,5	47,6	0,4	0,1	1,8	0,7	100	153 049
Karusi	60,2	37,1	0,1	0,0	0,2	2,3	100	91 974
Kayanza	56,7	41,0	0,3	0,0	0,8	1,2	100	125 269
Kirundo	58,5	39,6	0,2	0,0	0,3	1,4	100	146 826
Makamba	50,0	47,7	0,7	0,0	0,8	0,7	100	83 100
Muramvya	51,2	47,2	0,4	0,0	0,5	0,7	100	61 149
Muyinga	57,8	38,9	0,2	0,0	0,5	2,5	100	140 343
Mwaro	48,8	49,6	0,2	0,0	0,3	1,2	100	57 328
Ngozi	55,4	41,2	0,3	0,1	1,0	2,1	100	146 138
Rutana	53,1	44,5	0,3	0,0	0,5	1,5	100	68 445
Ruyigi	55,8	41,4	0,2	0,0	0,6	2,0	100	84 503
Mairie de Bujumbura	27,4	43,6	5,8	0,9	21,5	0,9	100	97 292
Rural	55,2	42,9	0,3	0,0	0,2	1,5	100	1 528 650
Urbain	29,9	46,8	4,5	0,7	17,2	0,9	100	156 903
Feminin	59,9	32,0	1,3	0,2	4,9	1,6	100	370 240
Masculin	48,4	47,6	0,7	0,1	1,9	1,3	100	1 315 313

IV.2.6.2 Moyens de communication

Dans l'ensemble 1,4% des ménages possèdent le téléphone fixe et 7,5% des ménages sont en possession du téléphone mobile. la différence entre les deux et l'expansion rapide du cellulaire due à ses facilités d'acquisition, les prix ayant baissé, mais sans doute aussi à cause de l'effet de mode. Il faut ajouter à ces raisons la possibilité de communiquer à partir de n'importe quel endroit et d'être joignable à tout moment surtout pour les personnes pratiquant les activités informelles et sans adresse fixe. Le téléphone mobile est évidemment plus répandu en milieu urbain (34,7%) qu'en milieu rural (2,7%) et presque dans les mêmes proportions dans toutes les provinces.

Il faut remarquer aussi que dans l'ensemble une grande proportion des chefs de ménage (87,2%) n'a aucun outil de communication.

L'internet en tant que moyen de communication est encore rare car utilisé par seulement 0,1% des ménages et presque uniquement en milieu urbain. Mais ces données n'incluent pas l'utilisation des cyber cafés car le recensement n'a pas saisi les données sur l'utilisation de l'internet dans ces lieux. D'où des efforts de vulgariser l'internet surtout en milieu urbain et beaucoup plus la téléphonie mobile en milieu rural.

Avec les données du recensement, nous remarquons que la téléphonie mobile est beaucoup plus utilisée par les CM de sexe féminin (10,5%) que les CM de sexe masculin (6,4%).

Tableau 36- Répartition des chefs de ménage par province selon l'outil de communication

	Outils de communication							Effectifs de ménage
	Aucun	Téléphone mobile	Téléphone fixe	Tél fixe et mobile	Internet	Autres	Total	
BURUNDI	87,2	7,5	1,4	1,0	0,1	2,8	100	1 685 553
Bubanza	91,0	4,8	1,3	0,3	0,0	2,5	100	70 407
Bujumbura	89,6	6,9	1,2	0,1	0,0	2,3	100	107 434
Bururi	86,1	8,7	1,4	0,2	0,0	3,6	100	110 801
Cankuzo	92,8	2,9	1,1	0,1	0,0	3,0	100	46 413
Cibitoke	91,9	4,3	1,4	0,1	0,0	2,2	100	95 082
Gitega	90,1	5,6	1,5	0,7	0,1	2,1	100	153 049
Karusi	93,2	2,0	1,0	0,1	0,0	3,8	100	91 974
Kayanza	93,5	3,1	0,7	0,3	0,0	2,4	100	125 269
Kirundo	93,5	2,8	1,0	0,2	0,0	2,5	100	146 826
Makamba	87,9	7,9	1,8	0,2	0,0	2,1	100	83 100
Muramvya	93,0	3,2	1,6	0,1	0,0	2,0	100	61 149
Muyinga	91,1	3,3	1,3	0,2	0,0	4,0	100	140 343
Mwaro	91,6	4,2	1,2	0,1	0,0	2,9	100	57 328
Ngozi	91,3	3,9	0,9	0,3	0,1	3,5	100	146 138
Rutana	92,4	3,1	1,3	0,1	0,0	3,1	100	68 445
Ruyigi	90,8	3,1	1,0	0,0	0,0	5,0	100	84 503
Mairie de Bujumbura	47,8	38,0	3,3	9,1	0,6	1,2	100	97 292
Rural	92,8	2,9	1,2	0,1	0,0	3,0	100	1 528 650
Urbain	53,9	34,7	2,7	6,9	0,4	1,4	100	156 903
Feminin	83,9	10,5	0,9	1,9	0,1	2,6	100	370 240
Masculin	88,4	6,4	1,6	0,7	0,1	2,9	100	1 315 313

IV.2.6.3 Moyens de transport

C'est le vélo qui est le moyen de transport le plus utilisé dans l'ensemble : 11,4 % des ménages (11,6% en milieu rural et 10,8% en milieu urbain). Les proportions varient d'une province à l'autre. On remarque que le vélo est plus utilisé dans les provinces périphériques proches de la Tanzanie telle que Makamba (20,7% des ménages), Ruyigi (18,9% des ménages), Rutana (16,9%), Kirundo (14,5%) Cankuzo (14,4%), Muyinga (14,1%), à cause du coût moins élevé des vélos en provenance de la Tanzanie. Le vélo est également beaucoup plus répandu dans les régions de basse altitude : plaine de l'Imbo (Bujumbura Mairie, Bubanza)

Le véhicule est utilisé dans l'ensemble par 1,9% des ménages (6,7% en milieu urbain alors qu'il s'agit de 1,2% en milieu rural).

Au niveau de l'ensemble 86,1% des ménages ne possèdent aucun moyen de transport, soit 84,2% de ménages ayant un CM masculin et 95,1% ayant un CM féminin. Ceci s'explique par les moyens financiers limités des ménages qui ne leur permettent pas l'acquisition de moyens de transport. Ce qui constitue certes un handicap pour l'économie notamment pour l'écoulement des produits agricoles ou d'autres biens et la facilité d'accès à certains services.

Il n'existe pas de données pour 1990 pour ce volet, la comparaison avec celles 2008 n'est donc pas possible.

Tableau 37- Répartition des chefs de ménage par province selon le moyen de transport

	Moyens de transport					Effectifs de ménage
	Aucun	Vélo	Moto	Véhicule	Total	
BURUNDI	86,1	11,4	0,5	1,9	100	1 685 553
Bubanza	84,2	14,1	0,5	1,2	100	70 407
Bujumbura	91,8	6,6	0,3	1,2	100	107 434
Bururi	91,2	6,8	0,3	1,7	100	110 801
Cankuzo	84,1	14,4	0,4	1,1	100	46 413
Cibitoke	88,6	9,4	0,6	1,4	100	95 082
Gitega	86,2	11,7	0,4	1,7	100	153 049
Karusi	88,0	10,8	0,2	1,0	100	91 974
Kayanza	91,4	7,6	0,3	0,7	100	125 269
Kirundo	83,8	14,5	0,6	1,1	100	146 826
Makamba	77,0	20,7	0,5	1,8	100	83 100
Muramvya	92,2	5,9	0,2	1,7	100	61 149
Muyinga	84,0	14,1	0,5	1,5	100	140 343
Mwaro	91,6	6,9	0,3	1,2	100	57 328
Ngozi	87,8	10,6	0,6	1,0	100	146 138
Rutana	81,4	16,9	0,3	1,4	100	68 445
Ruyigi	79,5	18,9	0,4	1,2	100	84 503
Mairie de Bujumbura	81,3	8,5	1,7	8,5	100	97 292
Rural	87,0	11,6	0,3	1,2	100	1 528 650
Urbain	80,6	10,8	1,8	6,7	100	156 903
Feminin	91,4	6,0	0,6	2,0	100	370 240
Masculin	84,2	13,4	0,5	1,9	100	1 315 313

IV.2.6.4 Bétail

Dans l'ensemble, 89,9% des ménages ne possèdent pas de gros bétail, 67,9% pas de moutons et chèvres, 92,1% pas de porcs, 82,7% pas de volailles et 94,5% pas de lapins, tandis que 9,8% des ménages possèdent entre 1 et 9 têtes de gros bétail (10,5% en milieu rural et 3,5% en milieu urbain), 31,4% entre 1 et 9 moutons et chèvres (34,1% en milieu rural et 6,1% en milieu urbain) et 7,8% entre 1 et 9 porcs, 16,0% entre 1 et 9 volailles et 5,1% entre 1 et 9 lapins. Le petit bétail est donc plus répandu que le gros bétail, ce qui est normal dans un pays où il y a de moins en moins d'espace libre pour le parcours du gros bétail.

L'élevage est surtout aussi une activité rurale comme indiqué dans le tableau suivant :

Tableau 38 - Répartition des ménages par milieu de résidence et type de bétail possédé selon le nombre de têtes de bétail

Espèce domestique	Nombre de têtes							Total
	0	1-9	10-19	20-29	30-39	40-49	50 et Plus	
Urbain								
Gros bétail	96,0	3,5	0,3	0,1	0,0	0,0	0,1	100
Moutons et chèvres	93,7	6,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Porcs	98,3	1,6	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Volailles	94,4	4,8	0,6	0,1	0,0	0,0	0,1	100
Lapins	98,6	1,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	100
Rural								
Gros bétail	89,3	10,5	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	100
Moutons et chèvres	65,2	34,1	0,5	0,0	0,0	0,0	0,1	100
Porcs	91,4	8,4	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	100
Volailles	81,5	17,2	1,1	0,2	0,0	0,0	0,0	100
Lapins	94,1	5,5	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Ensemble								
Gros bétail	89,9	9,8	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	100
Moutons et chèvres	67,9	31,4	0,5	0,0	0,0	0,0	0,1	100
Porcs	92,1	7,8	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	100
Volailles	82,7	16,0	1,0	0,2	0,0	0,0	0,0	100
Lapins	94,5	5,1	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	100

Les ménages ayant un CM masculin possèdent en général plus de bétail que les ménages ayant un CM féminin (Gros bétail : 10,3% des ménages ayant un CM masculin ont entre 1 et 9 têtes de bétail contre 8,1% des ménages ayant un CM féminin. Pour le petit bétail : 32,1% des ménages ayant un CM masculin ont entre 1 et 9 moutons et chèvres contre 29,0% des ménages ayant un CM féminin. Ceci montre la vulnérabilité des ménages ayant un CM de sexe féminin. En effet, l'élevage est source de richesse et permet de maintenir la fertilité des sols. Le manque d'animaux domestiques entraîne souvent une faible production agricole et place ces ménages dans une situation de pauvreté et d'insécurité alimentaire. L'élevage est aussi un investissement, et nécessite des revenus monétaires. Cette situation montre donc aussi la faiblesse des revenus des CM féminins.

Tableau 39 - Répartition des ménages par sexe du CM et type de bétail possédé selon le nombre de têtes de bétail

Espèce domestique	Nombre de têtes par ménage							Total
	0	1-9	10-19	20-29	30-39	40-49	50 et Plus	
Masculin								
Gros bétail	89,4	10,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	100
Moutons et chèvres	67,2	32,1	0,5	0,0	0,0	0,0	0,1	100
Porcs	91,3	8,5	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	100
Volailles	81,6	17,0	1,1	0,2	0,0	0,0	0,1	100
Lapins	94,1	5,5	0,4	0,1	0,0	0,0	0,0	100
Féminin								
Gros bétail	91,7	8,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	100
Moutons et chèvres	70,5	29,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,1	100
Porcs	94,8	5,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	100
Volailles	86,9	12,4	0,6	0,1	0,0	0,0	0,0	100
Lapins	96,1	3,7	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	100

IV.2.6.5 Propriété foncière

Dans l'ensemble 78,0% des ménages sont propriétaires de la terre (83,2% des ménages ruraux mais seulement 47,3% des ménages urbains). Au niveau national, 16,1% des ménages n'ont pas de propriété foncière, cette proportion étant de 11, 3% en milieu rural. Ceci montre que les problèmes et conflits liés au manque de terre risquent de continuer dans un pays où la majorité des ménages vivent et continueront à vivre de la terre.

Si on considère les provinces, on remarque qu'il y en a dont la proportion des ménages sans propriété foncière est plus élevée : Bubanza avec 26,5% des ménages, Cibitoke avec 21,9% des ménages, Mairie de Bujumbura (53,1% des ménages). Curieusement dans les provinces à fortes densités cette proportion est relativement faible : Gitega avec 9,1% de ménages sans propriété foncière, Kayanza avec 9,6%. Ceci est dû peut-être au fait que dans ces zones surpeuplées les personnes sans terre ont dû émigrer ailleurs à la recherche de la terre.

Tableau 40- Répartition des ménages selon le statut d'occupation de la propriété foncière selon la province et le milieu de résidence

	Statut d'occupation de la propriété foncière						Effectifs de ménage
	Propriétaire	Sans terre	Locataire	Occupation de fait	Usifruitier	Total	
BURUNDI	78,0	16,1	4,5	0,5	0,8	100	1 685 553
Bubanza	55,4	26,5	14,4	1,0	2,5	100	70 407
Bujumbura	81,1	13,1	4,7	0,6	0,5	100	107 434
Bururi	80,5	13,1	3,3	0,8	2,3	100	110 801
Cankuzo	90,3	7,6	1,3	0,4	0,4	100	46 413
Cibitoke	59,5	21,9	15,5	0,3	2,7	100	95 082
Gitega	88,6	9,1	1,7	0,4	0,2	100	153 049
Karusi	89,2	8,1	2,1	0,3	0,4	100	91 974
Kayanza	88,2	9,6	1,6	0,3	0,3	100	125 269
Kirundo	79,3	12,9	6,7	0,4	0,7	100	146 826
Makamba	78,7	15,5	3,5	1,1	1,3	100	83 100
Muramvya	90,1	8,0	1,6	0,2	0,2	100	61 149
Muyinga	79,6	13,7	5,4	0,6	0,7	100	140 343
Mwaro	92,3	5,9	1,0	0,5	0,3	100	57 328
Ngozi	84,2	12,1	2,5	0,7	0,5	100	146 138
Rutana	88,7	9,1	1,2	0,7	0,4	100	68 445
Ruyigi	86,2	10,0	3,1	0,3	0,4	100	84 503
Mairie de Bujumbura	40,0	53,1	6,0	0,5	0,4	100	97 292
Rural	83,2	11,3	4,2	0,6	0,8	100	1 528 650
Urbain	47,3	44,9	6,6	0,4	0,7	100	156 903
Féminin	73,6	20,7	4,3	0,6	0,8	100	370 240
Masculin	79,6	14,5	4,6	0,5	0,8	100	1 315 313

IV.3 Conclusion

Concernant l'habitation, au niveau national, c'est la maison isolée qui prédomine, les logements sont dans l'ensemble plus spacieux en milieu rural qu'en milieu urbain, dans l'ensemble la plupart des chefs de ménage sont propriétaires de leur logement mais sans titre légal.

Pour les matériaux utilisés, ils varient selon les provinces et le milieu de résidence et en général meilleurs en ville qu'à la campagne, pour l'approvisionnement en eau, on remarque des disparités entre la ville et la campagne mais aussi entre les provinces.

Concernant la principale énergie utilisée, dans l'ensemble du pays, c'est le feu de bois.

Pour l'assainissement, des problèmes d'hygiène s'observent dus aux modes d'évacuation des eaux usées et d'évacuation des déchets non adéquats.

Enfin, pour les biens possédés par les ménages, nous constatons qu'un peu plus de la moitié de la population n'ont aucun moyen d'information, la plupart n'ont aucun moyen de communication, aucun moyen de transport, ne possèdent pas de gros bétail, pas de moutons et chèvres et 16, 1% des ménages n'ont pas de propriété foncière.

CONCLUSIONS GENERALES ET RECOMMANDATIONS

Beaucoup d'actions ont été menées jusqu'à présent dans les différents domaines concernés par l'analyse du thème sur les caractéristiques des ménages et habitations. Toutefois, au vu des résultats issus de ce travail, des efforts sont encore à faire de la part du Gouvernement particulièrement en matière d'amélioration de l'habitat, de l'approvisionnement en eau potable et en électricité, de l'amélioration de l'hygiène et de l'assainissement.

Les principaux objectifs du thème Caractéristiques des Ménages et de l'Habitation, et Cadre de Vie sont les suivants : (i) Décrire le type des chefs de ménage, (ii) Etablir la typologie des ménages, (iii) Déterminer la composition des ménages, (iv) Analyser la situation des habitations, (v) Etablir une classification des habitations sur la base du confort et de la qualité des logements.

En effet, l'analyse des différents aspects de ce thème permet de mettre en exergue les faits saillants suivants :

- Plus de 90% de ménages sont localisés en milieu rural.
- La taille moyenne des ménages est de 4,7 personnes au niveau national. Les variations de la taille des ménages entre les provinces sont relativement faibles avec une étendue allant de 4,7 personnes à Kirundo à 5,2 personnes à Makamba. Cette taille a peu variée entre le recensement de 1990 et celui de 2008, passant de 4,6 à 4,7 respectivement.
- Les ménages nucléaires et de famille élargie sont les plus fréquents au Burundi, avec des proportions respectives de 56,4% et de 19,8%.
- Les ménages dirigés par des hommes sont de loin plus fréquents (78,1%) que les ménages dirigés par des femmes (21,9%).
- Les chefs de ménages sont relativement jeunes, les 25-29 ans constituent la classe dominante.
- Le type d'habitation qui domine au niveau national est la maison isolée avec plus de 63,4% des habitations et dans l'ensemble la plupart des chefs de ménage sont propriétaires de leur logement mais très souvent sans titre légal (73,5% des ménages), plus en milieu rural (78,0%) qu'en milieu urbain (29,1%). Seulement 10,5% des chefs des ménages dans l'ensemble sont propriétaires avec titre.
- Les matériaux utilisés pour les habitations sont en général meilleurs en ville qu'à la campagne. Les matériaux utilisés sont généralement ceux qui exercent une forte pression sur les ressources naturelles (terre, forêt) aussi bien pour les murs, la toiture que le pavement. Ceci entraîne les problèmes environnementaux que connaît le pays et qui risquent de s'aggraver dans l'avenir, par le biais de l'érosion et de la déforestation.
- En ce qui concerne l'accès à l'eau potable (71,1% des ménages), des disparités s'observent entre la ville et la campagne mais aussi entre les provinces. En ville, 88,2

% de ménages ont accès à l'eau potable contre 69,2% en milieu rural. L'eau potable est la moins accessible dans les provinces suivantes ayant des proportions d'accès nettement inférieures à la moyenne nationale : Cankuzo (64,3%), Ruyigi (63,5%), Cibitoke (61,4%), Makamba (60,3%), Kirundo (60,1%), Bujumbura rural (59,7%), Bubanza (58,8%), Rutana (55,1%) et Bururi (49,9%).

- Pour ce qui est de l'énergie, la principale source utilisée dans l'ensemble du pays est le bois aussi bien pour l'éclairage (42,6% des habitations) que pour la cuisson (79,0%).
- Concernant l'assainissement, des problèmes s'observent car les modes d'évacuation des eaux usées les plus utilisées (59,2% des ménages pour la cour et 14,8% pour la broussaille) et les modes d'évacuation des déchets les plus utilisées (la compostière et les champs, respectivement 45,8% et 36,4% de ménages) ne sont pas appropriés.
- Pour les biens possédés par les ménages, on remarque qu'un peu plus de la moitié de la population (51,4%) n'ont aucun moyen d'information, 87,2% n'ont aucun moyen de communication, 86,1% aucun moyen de transport, 89,9% des ménages ne possèdent pas de gros bétail, 67,9% pas de moutons et chèvres et 16,1% des ménages n'ont pas de propriété foncière.

Au regard de ces constats, les principales actions à recommander au Gouvernement sont les suivantes :

- Dans le domaine de l'habitat, il convient de promouvoir des constructions en hauteur et la mobilisation des ressources extérieures comme il y a quelques années selon les modalités appropriées. Il s'agit par exemple de la promotion de l'habitat, la sensibilisation des populations sur l'utilisation des matériaux locaux de construction, la sensibilisation pour la constitution de l'épargne intérieure pour le financement de l'Habitat, l'élaboration du code de l'urbanisme et l'actualisation du schéma directeur d'aménagement urbain.
- Dans le secteur de l'eau potable, il est nécessaire de continuer les programmes d'alimentation en eau potable appuyés par les bailleurs traditionnels dans le secteur, essayer de réduire les disparités entre milieu rural et urbain et entre les provinces et servir en priorité les zones les moins desservies pour le moment à savoir les provinces de Cankuzo, Ruyigi, Cibitoke, Makamba, Bujumbura rural, Bubanza, Rutana et Bururi.
- Dans le domaine de l'assainissement, nous recommandons l'actualisation du plan directeur d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales qui date de 1974, la formation et la sensibilisation des populations aux techniques d'hygiène et d'assainissement du milieu. Le Gouvernement devrait poursuivre l'idée d'un projet de construction d'une décharge publique contrôlée en remplacement de la décharge sauvage de Buterere saturée aujourd'hui.
- Pour la question foncière, il convient de promouvoir la plus grande équité dans la gestion du patrimoine foncier, de poursuivre le renforcement des mécanismes de prévention et de règlement des conflits, de procéder sans tarder à l'adoption du code foncier révisé et de poursuivre la décentralisation de la gestion foncière par les guichets fonciers.

- Dans le secteur de l'énergie, les principales recommandations sont la réhabilitation des centrales hydroélectriques qui ne fonctionnent plus depuis quelques années, la construction de nouvelles pour pallier au déficit énergétique actuel et l'utilisation des énergies renouvelables. Il convient aussi de poursuivre les programmes de reboisement vu la forte demande du bois pour différents usages aussi bien pour l'habitat que pour l'énergie.
- Dans le domaine de l'élevage, le Gouvernement devrait mettre en œuvre sans tarder son programme de reconstitution du cheptel et l'amélioration génétique des races animales par le biais notamment de la diffusion des géniteurs.
- Dans le secteur de communication et de nouvelles technologies de l'information, il faudrait surtout développer les infrastructures de base, promouvoir et encourager l'investissement privé et développer la téléphonie rurale.

BIBLIOGRAPHIE

1. Centre des Nations-Unies pour les Etablissements Humains (Habitat), Nairobi, Conférence des Nations-Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, Turquie, 3-14 juin 1996, 134 p.
2. Idriss Ali Sultan & Tolno Daniel, Qualité et confort des logements dans la ville de Djibouti, Résumé.
3. ISTEERU, Base de données DHD, 2005.
4. PNUD, Rapport mondial sur le Développement Humain 2005.
5. République du Burundi, Cabinet du Président de la République, Programme du Gouvernement du Burundi 2005-2010, 2005.
6. République du Burundi, Ministère de l'Énergie et des Mines, Inventaire National Eau et Assainissement, Rapport final, 2008.
7. République du Burundi, Ministère de l'Énergie et des Mines, Direction Générale de l'Énergie, Enquête sur la consommation d'énergie des ménages au Burundi, octobre 1994, 130 pages + Annexes.
8. République du Burundi, Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, Bureau Central de Recensement, Recensement Général de la Population et de L'Habitat 2008, Questionnaire Ménage Ordinaire, Août 2006.
9. République du Burundi, Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, Bureau Central de Recensement, Recensement Général de la Population et de L'Habitat 2008, Manuel de l'Agent Recenseur, Avril 2008.
10. République du Burundi, Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, Bureau Central de Recensement, Recensement Général de la Population et de L'Habitat 2008, Rapport Technique de la Cartographie censitaire, Décembre 2008.
11. République du Burundi, Ministère de l'Intérieur et du Développement des Collectivités Locales, Bureau Central du Recensement, Analyse des Résultats, Tome III, Décembre 1992.
12. République du Burundi, Ministère du Plan et de la Reconstruction, Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté – CSLP, Septembre 2006.
13. République du Burundi, Ministère du Plan et de la Reconstruction, Rapport de la première année de mise en œuvre du CSLP, Novembre 2008

14. République du Burundi, Ministère du Plan et de la Reconstruction, Second Rapport de mise en œuvre du CSLP, Décembre 2009
15. République du Burundi, Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction Nationale, Projet Multisectoriel de Réinsertion Socio-Economique, Secrétariat Technique du PTPCE, Pla stratégique de gestion des déchets solides de la Ville de Bujumbura, 2007.
16. République du Burundi, Ministère des Travaux Publics et de l'Équipement, Cabinet du Ministre, Politique Sectorielle 2006-2010, Mai 2006.
17. République du Burundi, Ministère des Travaux Publics et de l'Équipement, Secrétariat Technique du PTPCE, Mission d'assistance des communes dans la mise en place d'un système de gestion privatisée des adductions d'eau potable (AEP), 2006.
18. République du Burkina Fasso, Ministère de l'Économie et des Finances, Comité National du Recensement, Bureau Central du Recensement, Recensement Général de la Population et de l'Habitation, Rapport d'Analyse, Thème 10, Ménage et Habitation, 2006, 81 p.
19. République de Guinée, Ministère de l'Économie et des Finances, Secrétariat d'Etat au Plan, Direction Nationale de la Statistique, Bureau Central du Recensement, Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1996, Caractéristiques de l'Habitation, Conakry, 2000.
20. République de Guinée, Ministère de l'Économie et des Finances, Secrétariat d'Etat au Plan, Direction Nationale de la Statistique, Bureau Central du Recensement, Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1996, Caractéristiques des ménages, Conakry, 2000.
21. République de Mauritanie, Analyse des résultats de recensement, Ménages et Logements, 200, 60 p.
22. République du Rwanda, Ministère des Finances et de la Planification Économique, Service National de Recensement, Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 16-30 Août 2002, 91 p.